**Document d'action**

**Version 1 (finale)**

**Ce document a été rédigé en anglais et traduit automatiquement en français, en espagnol et en russe. Nous nous excusons pour toute erreur dans la traduction**

Ce document sera le principal document de travail de la 8ème session de l'IOCAFRICA. Il comprend i) le projet de texte liminaire qui sera utilisé pour le rapport de synthèse de la Réunion ; ii) (en jaune) les mesures proposées demandées au Comité.

Les participants à la session sont priés de lire attentivement le présent document ainsi que les autres documents de travail.

Des projets de décisions et de recommandations sont également inclus dans le présent document.

Des informations complètes et des documents de travail sont disponibles auprès de

<https://oceanexpert.org/event/4677>

Pour faciliter la référence, les paragraphes ont été numérotés. Les participants sont invités à se référer aux numéros de paragraphe lorsqu'ils soumettent des commentaires, des suggestions ou des questions avant ou pendant la huitième session de l'IOCAFRICA.

**Table des matières**

[1. OUVERTURE 6](#_Toc197303451)

[2. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES 6](#_Toc197303452)

[2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 6](#_Toc197303453)

[2.2 DÉSIGNATION D'UN RAPPORTEUR 6](#_Toc197303454)

[2.3 CALENDRIER ET DOCUMENTATION DES SESSIONS 6](#_Toc197303455)

[2.4. CRÉATION DE GROUPES DE TRAVAIL DE SESSION 7](#_Toc197303456)

[2.5 MODALITÉS PRATIQUES DE LA SESSION 8](#_Toc197303465)

[3. RAPPORTS INTERSESSIONS 8](#_Toc197303466)

[3.1 DÉCLARATION DE LA PRÉSIDENTE 8](#_Toc197303467)

[3.2. RAPPORT DU SECRÉTAIRE TECHNIQUE SUR LES TRAVAUX 8](#_Toc197303469)

[RÉSULTATS OBTENUS DEPUIS LA SEPTIÈME SESSION DE LA SOUS-COMMISSION 8](#_Toc197303470)

[3.3. DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS AU SEIN DE L'UNESCO ET DE LA COI ET LEUR PERTINENCE POUR L'IOCAFRIQUE 9](#_Toc197303471)

[3.3.1 Rapport du Secrétaire exécutif sur la mise en œuvre du Programme de travail du 42 C/5 (2022-2024) 9](#_Toc197303472)

[3.3.2 La COI et l'avenir de l'océan : processus de consultation 10](#_Toc197303473)

[3.3.3 Stratégie de la COI pour la planification et la gestion durables des océans 10](#_Toc197303474)

[3.3.4 Rapports sur les programmes et initiatives de la COI 12](#_Toc197303475)

[3.3.4.1 Programme international d'échange de données et d'informations océanographiques (IODE) 12](#_Toc197303476)

[3.3.4.2 Groupe d'experts intergouvernemental COI-FAO sur les proliférations d'algues nuisibles (IPHAB) 13](#_Toc197303477)

[3.3.4.3 Programme de reconnaissance de la COI pour les tsunamis 14](#_Toc197303478)

[3.3.4.4 Programme d'éducation à l'océan de la COI 16](#_Toc197303479)

[3.3.2.5 Initiative mondiale de planification de l'espace marin (MSPGlobal) 18](#_Toc197303480)

[3.4 DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE 20](#_Toc197303481)

[3.4.1 Vue d'ensemble des programmes et plans nationaux relatifs aux océans 20](#_Toc197303482)

[3.4.2 Rapport des partenaires sur les sciences océaniques, la gestion et l'économie bleue 20](#_Toc197303483)

[3.4.3 Rapport de la Conférence scientifique sur la promotion de l'économie bleue en Afrique 21](#_Toc197303484)

[4. DÉVELOPPEMENTS PROGRAMATIQUES 21](#_Toc197303485)

[4.1 PLAN STRATÉGIQUE DE L'IOCAFRICA 2023-2030 21](#_Toc197303486)

[4.2 PLAN STRATÉGIQUE POUR LE RÉSEAU DE DONNÉES ET D'INFORMATIONS OCÉANIQUES POUR L'AFRIQUE (IOCAFRICA-ODIN) 2022-2030 21](#_Toc197303487)

[4.3 RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA FEUILLE DE ROUTE DE LA DÉCENNIE DES NATIONS UNIES POUR LES SCIENCES OCÉANIQUES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR L'AFRIQUE (2021-2030) 23](#_Toc197303488)

[4.4 RAPPORT SUR LE SYSTÈME MONDIAL D'OBSERVATION DE L'OCÉAN (GOOS-AFRICA) 24](#_Toc197303489)

[4.5 CRÉATION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES DONNÉES ET L'INFORMATION OCÉANIQUES D'IOCAFRICA 27](#_Toc197303490)

[4.6 CRÉATION DU GROUPE DE TRAVAIL OCÉAN-CLIMAT DE L'IOCAFRIQUE 31](#_Toc197303504)

[4.7 REVITALISATION DU GROUPE D'EXPERTS DE L'IOCAFRIQUE SUR LES PROLIFÉRATIONS D'ALGUES NUISIBLES 33](#_Toc197303507)

[4.8 PROPOSITION DE PROGRAMME DE SYSTÈME D'ALERTE PRÉCOCE DES OCÉANS POUR L'AFRIQUE 36](#_Toc197303510)

[4.9 PROPOSITION D'ACCUEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE PRATIQUE AFRICAINE DES COMPTES MONDIAUX DE L'OCÉAN 38](#_Toc197303512)

[4.10 FAVORISER L'ÉLABORATION DE PLANS ET DE STRATÉGIES EN MATIÈRE DE SCIENCES OCÉANIQUES DANS LES ÉTATS MEMBRES 40](#_Toc197303513)

[4.11 ÉLABORATION D'UN PLAN GLISSANT POUR LE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS OCÉANIQUES EN AFRIQUE 42](#_Toc197303514)

[5. GOUVERNANCE, PROGRAMMATION ET BUDGÉTISATION 44](#_Toc197303515)

[5.1 PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 2026-2027 (Projet de 43 C/5, premier exercice biennal 2026-2027) 44](#_Toc197303516)

[5.2 ÉLABORATION DU PLAN DE TRAVAIL DE L'IOCAFRIQUE POUR 2026-2027 RAPPORT DES GROUPES DE TRAVAIL DE SESSION 47](#_Toc197303518)

[5.2.1 Observations et surveillance des océans 47](#_Toc197303519)

[5.2.2 Sciences océaniques, biodiversité et évaluations 47](#_Toc197303520)

[5.2.3 Gestion des données et de l'information océaniques 48](#_Toc197303521)

[5.2.4 Développement des capacités, partenariats et mobilisation des ressources 48](#_Toc197303522)

[5.4. DATES ET LIEU DE LA 9E SESSION DE LA SOUS-COMMISSION 50](#_Toc197303523)

[5.5. TOUTE AUTRE ACTIVITÉ 50](#_Toc197303524)

[5.6. ADOPTION DU PLAN DE TRAVAIL ET DU BUDGET DE L'IOCAFRIQUE POUR 2026-2027 50](#_Toc197303525)

[6. ADOPTION DES DÉCISIONS/RECOMMANDATIONS ET MODALITÉS POUR LA FINALISATION DU RAPPORT DE SYNTHÈSE 51](#_Toc197303526)

[7. FERMETURE 51](#_Toc197303527)

**Projets de décisions et de recommandations**

1. **OUVERTURE**
2. **DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES**
	1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
	2. DÉSIGNATION DU RAPPORTEUR
	3. CRÉATION DE GROUPES DE TRAVAIL DE SESSION
	4. INTRODUCTION À L'EMPLOI DU TEMPS ET À LA DOCUMENTATION
3. **RAPPORTS INTERSESSIONS**
	1. DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DE L'IOCAFRIQUE
	2. RAPPORT DU SECRÉTAIRE TECHNIQUE SUR LES TRAVAUX
	ACCOMPLIS DEPUIS LA SEPTIÈME SESSION DE LA SOUS-COMMISSION
	3. DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS AU SEIN DE L'UNESCO ET DE LA COI ET LEUR PERTINENCE POUR L'IOCAFRIQUE
		1. Rapport du Secrétaire exécutif sur la mise en œuvre du Programme de travail du 42 C/5 (2022-2024)
		2. La COI et l'avenir de l'océan : processus de consultation
		3. Stratégie de la COI pour la planification et la gestion durables des océans

3.3.4 Rapports sur les programmes et initiatives de la COI

***3.3.4.1 Programme international d'échange de données et d'informations océanographiques (IODE)***

***3.3.4.2 Groupe d'experts intergouvernemental COI-FAO sur les proliférations d'algues nuisibles (IPHAB)***

***3.3.4.3 Programme de reconnaissance de la COI pour les tsunamis***

***3.3.4.4 Programme d'éducation à l'océan de la COI***

 ***3.3.4.5 Initiative mondiale de planification de l'espace marin (MSPGlobal)***

* 1. DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE
		1. Vue d'ensemble des programmes et plans nationaux relatifs aux océans
		2. Rapport des partenaires sur les sciences océaniques, la gestion et l'économie bleue
		3. Rapport de la Conférence scientifique sur la promotion de l'économie bleue en Afrique
1. **DÉVELOPPEMENTS PROGRAMMATIQUES**
	1. PLAN STRATÉGIQUE DE L'IOCAFRIQUE 2023-2030
	2. PLAN STRATÉGIQUE POUR LE RÉSEAU DE DONNÉES ET D'INFORMATIONS OCÉANIQUES POUR L'AFRIQUE 2022-2030
	3. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA FEUILLE DE ROUTE DE LA DÉCENNIE DES NATIONS UNIES POUR LES SCIENCES OCÉANIQUES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR L'AFRIQUE (2021-2030)
	4. RAPPORT SUR LE SYSTÈME MONDIAL D'OBSERVATION DE L'OCÉAN (GOOS-AFRICA)

4.5 CRÉATION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES DONNÉES ET L'INFORMATION OCÉANIQUES DE L'IOCAFRIQUE

4.6 MISE EN PLACE DU GROUPE DE TRAVAIL OCÉAN-CLIMAT DE L'IOCAFRIQUE

4.7 REVITALISATION DU GROUPE D'EXPERTS D'IOCAFRIQUE SUR LES PROLIFÉRATIONS D'ALGUES NUISIBLES

4.8 PROPOSITION DE PROGRAMME DE SYSTÈME D'ALERTE PRÉCOCE DES OCÉANS POUR L'AFRIQUE

4.9 PROPOSITION D'ACCUEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE PRATIQUE AFRICAINE DES COMPTES MONDIAUX POUR L'OCÉAN

4.10 FAVORISER L'ÉLABORATION DE PLANS ET DE STRATÉGIES EN MATIÈRE DE SCIENCES OCÉANIQUES DANS LES ÉTATS MEMBRES

4.11 ÉLABORATION D'UN PLAN GLISSANT POUR LE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS OCÉANIQUES EN AFRIQUE

1. **GOUVERNANCE, PROGRAMMATION ET BUDGÉTISATION**
	1. PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 2026-2027 (Projet de 43 C/5, premier exercice biennal 2026-2027)
	2. ÉLABORATION DU PLAN DE TRAVAIL DE L'IOCAFRIQUE POUR 2026-2027 RAPPORT DES GROUPES DE TRAVAIL DE SESSION

5.2.1 Observation et surveillance des océans

5.2.2 Sciences océaniques, biodiversité et évaluations

5.2.3 Gestion des données et de l'information océaniques

5.2.4 Renforcement des capacités, partenariats et mobilisation des ressources

* 1. ÉLECTIONS DES MEMBRES DU BUREAU DE LA SOUS-COMMISSION
		1. Élection du Président de la Sous-Commission
		2. Élections des Vice-Présidents de la Sous-Commission
	2. DATES ET LIEU DE LA 9E SESSION DE LA SOUS-COMMISSION
	3. AUTRES QUESTIONS
	4. ADOPTION DU PLAN DE TRAVAIL ET DU BUDGET DE L'IOCAFRIQUE POUR 2026-2027
1. **ADOPTION DES DÉCISIONS/RECOMMANDATIONS ET MODALITÉS DE FINALISATION DU RAPPORT DE SYNTHÈSE**
2. **FERMETURE**

# 1. OUVERTURE

1. La session a été ouverte par le Président de l'OIAFRIQUE**, le Prof. Kaudio AFFIAN**. Il a souhaité la bienvenue aux participants à la huitième session de l'IOCAFRICA.
2. Dans son allocution d'ouverture, le Président a brièvement résumé les résultats de la Conférence scientifique africaine de 2025 sur la promotion de l'économie bleue, qui s'est tenue juste avant la session du Comité (5-06 mai 2025), mais a renvoyé au point 3.7 de l'ordre du jour pour un rapport plus détaillé.
3. Dans son allocution d'ouverture, M. Vidar Helgesen, Secrétaire exécutif du CIO... [à ajouter après la présentation]

# 2. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

## 2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Les États membres ont été invités par le Secrétaire technique, **M. Ibukun Adewumi**, à examiner et à adopter l'ordre du jour provisoire (Document IOCAFRICA-VIII/1 prov[.](https://iode.org/index.php?option=com_oe&task=viewDocumentRecord&docID=27674)) disponible sur le site Web à l'https://oceanexpert.org/document/36447
2. Les États membres ont été priés de noter que tous les documents de travail n'étaient mis à disposition qu'en tant que documents en ligne. Tous les nouveaux points ou questions proposés par la Réunion ont été notés ici et examinés soit au titre du point pertinent de l'ordre du jour, soit au titre du point 9 de l'ordre du jour (Questions diverses).
3. Proposition : **La Sous-Commission adopte** l'ordre du jour.

## 2.2 DÉSIGNATION D'UN RAPPORTEUR

1. **M. Ibukun Adewumi** a invité les États membres à élire un rapporteur pour la session. Il a été rappelé que, pour les quatre dernières sessions, le Secrétariat avait été chargé d'identifier des rapporteurs pour la réunion.
2. Proposition : **La Sous-Commission**, **reconnaissant** qu'il importait de rendre compte en temps voulu des débats de la session, et reconnaissant le Kenya comme pays hôte de la huitième session, **a invité** la délégation kényane à désigner un rapporteur pour la réunion. Le Secrétariat et les Coprésidents ont été **priés** de fournir un appui pour la finalisation du rapport de la session.

## 2.3 CALENDRIER ET DOCUMENTATION DES SESSIONS

1. **M. Ibukun Adewumi** invité à examiner et à adopter le calendrier (Document IOCAFRICA-VIII/2.1 Add.Prov. disponible sur le site Web. Il a informé la Sous-Commission que les séances plénières se tiendraient le mercredi 7 mai et le jeudi 8 mai, à partir de 9 h 30 jusqu'à 11 h, suivie d'une pause de 30 minutes, puis de 11 h 30 à 13 h. La session de l'après-midi commençait de 14h30 à 16h00, suivie d'une pause de 30 minutes, puis se poursuivait jusqu'à 18h00. Le vendredi 14 mars, il était prévu de terminer la session à 13h00.
2. Le Secrétaire Technique d'IOCAFRICA a ensuite passé en revue les dispositions prises pour la Session et a présenté la Liste des Documents disponibles en ligne surles pages web d'OceanExpert. Il a noté que le principal document de travail de la session serait le document d'action **IOCAFRICA-VIII//2** (le présent document).
3. Il a rappelé aux États membres que cette session ne disposait que de 2 jours et demi pour traiter du fond de la réunion, tandis que l'après-midi du troisième jour serait consacré à l'adoption formelle des décisions et recommandations. En conséquence, il n'y aurait pas de temps pour présenter longuement les points de l'ordre du jour et les participants ont été instamment priés de lire attentivement le document d'action et les documents de travail en préparation de la session.
4. Tous les projets de recommandations et de décisions étaient inclus dans le document d'action et seraient brièvement examinés au cours du point de l'ordre du jour concerné en vue de leur adoption finale le dernier jour de la session.
5. Proposition **: Les États membres ont adopté** le calendrier de la session

## CRÉATION DE GROUPES DE TRAVAIL DE SESSION

1. Conformément à l'article 12 du Règlement de la Commission océanographique intergouvernementale (COI), qui prévoit la création de groupes de travail subsidiaires et de session pour aider à la conduite des travaux, le Secrétaire technique, M. Ibukun Adewumi, a informé les États membres que des groupes de travail de session pourraient être créés pour examiner des questions techniques ou stratégiques spécifiques de manière plus approfondie qu'il n'est possible de le faire dans le cadre de discussions en plénière.
2. Il a présenté le Projet de directives pour l'établissement et le fonctionnement des groupes de travail de session (**document IOCAFRICA-VIII/2.3.Doc(1)),** qui avait été préparé par le Secrétariat pour fournir une approche normalisée et clarifier les rôles, les responsabilités et les modalités des groupes de travail de session fonctionnant sous l'autorité de la Sous-Commission.
3. M. Adewumi a fait référence aux Lignes directrices pour l'établissement des rapports des groupes de travail de session (document [IOCAFRICA-VIII/5.2.Doc(1)](https://oceanexpert.org/document/36509)), qui avaient été préparées par le Secrétariat pour aider chaque groupe de travail à élaborer des contributions cohérentes et réalisables au Plan de travail d'IOCAFRICA. Il a également fait référence à la note d'orientation complémentaire du Groupe de travail de session ([IOCAFRICA-VIII/5.2.1.Doc(1),](https://oceanexpert.org/document/36510) [IOCAFRICS-VIII/5.2.2.Doc(1)](https://oceanexpert.org/document/36511), [IOCAFRICA-VIII/5.2.3.Doc(1)](https://oceanexpert.org/document/36512) et [IOCAFRICA-VIII/5.2.4.Doc(1)](https://oceanexpert.org/document/36516)), qui a été mise à disposition pour aider les facilitateurs à structurer les discussions et à s'assurer que les actions proposées répondent aux priorités des États membres et aux besoins régionaux.
4. Il a souligné que les résultats de chaque groupe de travail de session devraient fournir une base claire pour l'élaboration du programme et du budget 2026-2027, alignés sur les six domaines fonctionnels et les orientations stratégiques de l'IOCAFRICA, y compris le soutien à la Décennie de l'océan, la revitalisation des systèmes régionaux de données et d'observation, et la promotion des interfaces science-politique.
5. Le Secrétaire Technique a rappelé que, sur la base de la structure du programme et des priorités thématiques d'IOCAFRICA, les groupes de travail de session suivants ont été proposés :

## Groupe de travail de session sur l'observation et la surveillance des océans

## Groupe de travail de session sur les sciences océaniques, la biodiversité et les évaluations

## Groupe de travail de session sur la gestion des données et de l'information océaniques

## Groupe de travail de session sur le renforcement des capacités, les partenariats et la mobilisation des ressources

## Il a été rappelé aux États membres qu'ils avaient été invités à proposer des groupes de travail de session supplémentaires avant la session, et le Secrétaire technique s'est félicité de toute nouvelle proposition soumise à l'examen de la Sous-Commission.

## Conformément aux procédures de la COI et au projet de directives, chaque groupe de travail de session désignera un président qui sera chargé de coordonner les discussions, de compiler les résultats et de faire rapport à la plénière au cours du point de l'ordre du jour approprié.

## Il a été proposé que les réunions des groupes de travail de session se tiennent pendant les pauses déjeuner du mercredi et du jeudi, et que le calendrier des sessions soit ajusté si nécessaire et approuvé par la Sous-Commission.

## Les résultats de ces groupes de travail, y compris les priorités identifiées, les actions proposées et les projets d'éléments à inclure dans le Plan de travail 2026-2027 d'IOCAFRICA, seront présentés sous leurs sous-points respectifs de l'ordre du jour 5.2.

1. Proposition : **La Sous-Commission adopte** l'ordre du jour.

## 2.5 MODALITÉS PRATIQUES DE LA SESSION

1. M. **Harrison Ongada, Président du Comité d'organisation local,** a informé les États membres des salles qui seront utilisées pour les groupes de travail de session ainsi que des modalités pratiques de la session.

# 3. RAPPORTS INTERSESSIONS

## 3.1 DÉCLARATION DE LA PRÉSIDENTE

## Ce point de l'ordre du jour a été présenté par  **le Prof. Kouadio AFFIAN,** Président de l'IOCAFRICA. Il ....[pour être inclus

## 3.2. RAPPORT DU SECRÉTAIRE TECHNIQUE SUR LES TRAVAUX

## RÉSULTATS OBTENUS DEPUIS LA SEPTIÈME SESSION DE LA SOUS-COMMISSION

1. Ce point de l'ordre du jour a été présenté par **M. Ibukun Adewumi**, Secrétaire technique de la Sous-Commission de la COI pour l'Afrique et les États insulaires adjacents (IOCAFRICA), qui a ouvert le débat par une déclaration convaincante et visionnaire qui a souligné le rôle de l'IOCAFRICA en tant que mécanisme intergouvernemental prééminent pour la coordination des sciences océaniques et de la gouvernance sur le continent africain. Il a réaffirmé l'engagement de la Sous-Commission à faire progresser l'agenda océanique de l'Afrique conformément à la Stratégie à moyen terme de la COI (2022-2029), à la Stratégie pour l'économie bleue de l'Afrique, à l'Agenda 2063 et à la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030).
2. M. Adewumi a souligné que la période intersessions de mars 2023 à avril 2025 a marqué une transformation significative du modèle de mise en œuvre, de l'engagement institutionnel et de la visibilité d'IOCAFRICA. Ancré par le lancement et l'opérationnalisation de **SEAWARD Africa**, IOCAFRICA a fermement positionné l'Afrique comme un leader mondial dans la co-conception des sciences océaniques, la coordination régionale et le développement des capacités. Le Secrétaire technique a noté que le travail d'IOCAFRICA a touché plus de 500 parties prenantes dans plus de 35 pays à travers divers programmes dans les domaines de l'observation des océans, des systèmes de données, de la résilience climatique, de l'alerte précoce, de la surveillance des écosystèmes, du développement des capacités et de l'engagement sociétal.
3. Il a souligné que la mise en œuvre du programme 2024-2025 (42 C/5) d'IOCAFRICA est en bonne voie, avec plus de 65 % du budget du programme ordinaire décaissé au 28 avril 2025. Il a salué le rôle de catalyseur joué par les États membres et les partenaires de développement, notamment le Gouvernement flamand, le NORAD et les institutions nationales, dans l'élargissement de l'empreinte d'impact de la Sous-Commission. Au-delà du budget ordinaire, IOCAFRICA a mobilisé des cofinancements et un soutien en nature dépassant 1,5 million USD pour mettre en œuvre des initiatives hautement prioritaires.
4. Parmi les principales réalisations de M. Adewumi, citons :
* L'intégration de plus de 4 institutions africaines dans les systèmes de données numériques et les nœuds ODIS, faisant progresser l'interopérabilité de l'Afrique au sein des écosystèmes de données mondiaux ;
* Le renforcement des capacités d'observation de l'océan dans le cadre de GOOS-Africa et de GLOSS, y compris les examens techniques des marégraphes et le soutien à l'expédition de plus de 25 chercheurs africains ;
* L'élaboration et le lancement du tableau de bord des risques climatiques en Afrique dans le cadre de l'initiative ECRAMME, à l'appui de la planification nationale de l'adaptation et des cadres de résilience dirigés par l'UA ;
* L'approbation de SEAWARD Africa en tant qu'action continentale de la Décennie coordonnant la contribution de l'Afrique à la Décennie des Nations Unies pour les océans, y compris 15 actions présélectionnées ;
* Formation et mentorat de plus de 180 ECOP par le biais de cours mixtes, de bourses internationales et de plateformes de formation régionales ;
* Promouvoir la visibilité de l'Afrique dans les forums mondiaux, y compris la COP28, l'ARFSD-11, les processus du RE7 du GIEC et les préparatifs de l'UNOC-3 ;
* Mise en œuvre d'initiatives d'éducation à l'océan dans les écoles, les réserves de biosphère marine et les institutions religieuses, avec des boîtes à outils traduites en kiswahili et en arabe.
1. M. Adewumi a également attiré l'attention sur la résilience opérationnelle dont a fait preuve IOCAFRICA malgré les contraintes de personnel, notant la coordination efficace du Secrétariat avec l'UNESCO, les homologues nationaux et les processus intergouvernementaux. Il a cité la réorganisation réussie et la mise à niveau numérique des sites Web d'IOCAFRICA et d'ODINAFRICA, ainsi que l'expansion de la Plateforme africaine de formation marine.
2. En raison du manque de temps, M. Adewumi a invité la Sous-Commission et tous les États Membres à consulter les trois documents d'information établis au titre du point 3.2 de l'ordre du jour, qui rendent compte de manière plus complète et détaillée de toutes les activités, partenariats, mise en œuvre financière et contributions aux politiques :
* **IOCAFRICA-VIII/3.2.Doc(1) :** Rapport du Secrétaire Technique sur le travail accompli depuis la septième session (mars 2023-avril 2025) ;
* **IOCAFRICA-VIII/3.2.Doc(2) :** Rapport sur l'exécution du budget (42 C/5) au 31 février et au 28 avril 2025 ;
* **IOCAFRICA-VIII/3.2.Add(1) :** Rapport supplémentaire sur les contributions à l'Assemblée de la COI depuis sa trente et unième session (mars 2023-mai 2025).
1. Il a exhorté les délégués à examiner attentivement ces documents, qui sont structurés par composante thématique et alignés sur les priorités de l'Afrique dans le cadre de l'Agenda 2063, de la Stratégie à moyen terme de la COI et de la Décennie de l'océan. Ils représentent le leadership continu de la Sous-Commission dans la promotion d'une approche fondée sur des données, inclusive et pertinente pour les politiques en matière de gouvernance durable des océans en Afrique.
2. Proposition : **La Sous-Commission a noté avec satisfaction** les progrès accomplis dans la mise en œuvre des décisions et recommandations de la CIO-Afrique-VII.
3. Proposition : La Sous-Commission **a pris note** du rapport du Secrétaire technique et **félicite le Secrétariat** pour la qualité, la portée et l'orientation stratégique de la mise en œuvre du programme au cours de la période considérée ;
4. Proposition : La Sous-Commission **a approuvé** la poursuite de la mise en œuvre du programme de travail d'IOCAFRICA conformément à la Stratégie à moyen terme de la COI (2022-2029), à l'Agenda 2063, à la Stratégie pour l'économie bleue en Afrique et à la Feuille de route africaine de la Décennie de l'océan ;
5. Proposition : La Sous-Commission a invité les partenaires de développement et les organisations intergouvernementales à soutenir l'élargissement du mandat d'IOCAFRICA par le biais du cofinancement, de la programmation conjointe et de la collaboration technique.

### 3.3. DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS AU SEIN DE L'UNESCO ET DE LA COI ET LEUR PERTINENCE POUR L'IOCAFRIQUE

### 3.3.1 Rapport du Secrétaire exécutif sur la mise en œuvre du Programme de travail du 42 C/5 (2022-2024)

1. Cet ordre du jour a été présenté par M. **Vidar Helgesen,** Secrétaire exécutif de la Commission océanographique intergouvernementale (COI/UNESCO). Il.... [à ajouter au cours de la session]

## La COI et l'avenir de l'océan : processus de consultation

1. Ce point de l'ordre du jour a été présenté par **Mme Alison Clausen**. Elle a rappelé la raison d'être et la structure de ce processus, telles qu'elles sont décrites dans la **résolution EC-57/2 de la COI sur** les questions de gouvernance, de programmation et de budgétisation de la Commission. Elle a informé les États membres que la première phase de la consultation comprend une enquête auprès des États membres, dont 65 réponses ont déjà été reçues, ainsi que des entretiens avec des informateurs clés et une série d'ateliers régionaux. L'un de ces ateliers régionaux est organisé parallèlement à la session en cours de l'IOCAFRICA.
2. Mme Clausen a présenté les principales conclusions du processus de consultation et a souligné leur pertinence pour la conception des programmes futurs, les priorités budgétaires et, en fin de compte, pour l'élaboration de la prochaine version de la **stratégie à moyen terme du CIO**. Elle a encouragé l'engagement actif des États membres d'IOCAFRICA dans l'atelier régional dédié qui se tiendra au cours de la session afin de s'assurer que les perspectives, les besoins et les ambitions spécifiques de l'Afrique sont pleinement pris en compte dans le processus de consultation.
3. **Proposition :** La Sous-Commission a pris note des premiers résultats des consultations de la phase I du processus « La COI et l'avenir de l'océan » et a prié le Secrétariat de veiller à ce que l'analyse détaillée des intérêts et des priorités de l'Afrique soit pleinement prise en compte dans les phases ultérieures de la consultation et dans la formulation de la prochaine Stratégie à moyen terme de la COI.

## Stratégie de la COI pour la planification et la gestion durables des océans

1. Ce point de l'ordre du jour a été présenté par **Mme Fanny Douvere**. Elle a rappelé qu'à sa **32e session**, l'Assemblée de la COI a pris note de la portée et du processus d'élaboration d'une stratégie à l'échelle de la COI sur la planification et la gestion durables des océans pour la période 2024-2030, telle que présentée dans le document **IOC/A-32/4.7.Doc(1).** L'Assemblée a demandé au Secrétariat de la COI de recueillir les contributions des États membres, des programmes et organes techniques de la COI, ainsi que d'autres parties prenantes concernées, et de présenter un projet révisé de la Stratégie à la 57e session du Conseil exécutif de la COI.
2. Mme Douvere a indiqué que le projet de stratégie de la COI-SOPM a été soumis au Conseil exécutif sous la cote [IOC/EC-57/4.3.Doc(1). Rev](https://www.mext.go.jp/content/20231106-mxt_koktou01-000038579_9.pdf#:~:text=document%20IOC/A%2D32/4.7.Doc(1)%20from%20Member%20States%20and%20IOC,and%20rolled%20out%20to%20better%20understand%20the), et qu'il a été élaboré dans le cadre d'un processus consultatif vaste et inclusif. Cela comprenait :
* Une enquête mondiale distribuée par le biais de la Lettre circulaire 2968 du CIO ;
* Contributions écrites des États membres, des programmes de la COI et des organismes régionaux ;
* Deux réunions de consultation en ligne avec les États membres organisées en mai 2024 ;
* Synthèse des contributions présentées dans le document IOC/INF-1537 et son addendum.
1. Elle a informé la Sous-Commission que le Conseil exécutif, par la décision IOC/EC-57/4.3, avait créé le Groupe de travail de la COI sur la planification et la gestion durables des océans, avec pour mandat de finaliser la Stratégie et d'élaborer un plan de mise en œuvre à l'appui.
2. Le Groupe de travail s'est réuni à trois reprises :
* 6 février 2025 (en ligne) pour fournir un premier retour d'information et une structure ;
* Du 4 au 6 mars 2025 (en personne) pour examiner et affiner la Stratégie et le Plan de mise en œuvre ;
* 10 avril 2025 (en ligne) pour finaliser les documents à l'issue de deux cycles de consultation supplémentaires.
1. Mme Douvere a noté que la version finale de la stratégie SOPM de la COI et son plan de mise en œuvre 2025-2027 reflètent les priorités collectives des États membres et décrivent les résultats attendus dans toutes les fonctions de la COI – observation, données et informations, science, alerte précoce et développement des capacités – pour aider les pays à mettre en œuvre une planification des océans fondée sur les connaissances, inclusive et durable.
2. Elle a expliqué que la Stratégie définit la MPS comme une approche pansociétale et pangouvernementale de la gestion des ressources marines et côtières. Il vise à combler le fossé entre l'expertise scientifique de la COI et son rôle dans la fourniture d'orientations politiques pertinentes aux États membres. La Stratégie est destinée à servir de cadre unificateur et harmonisateur pour les programmes de la COI, en dotant les États membres des outils et des partenariats nécessaires pour mettre en œuvre des approches intégrées, écosystémiques et participatives de la gouvernance marine.
3. La Stratégie met un accent particulier sur *le renforcement des capacités institutionnelles et techniques*, en particulier parmi les autorités nationales et les décideurs responsables de l'aménagement du milieu marin et côtier. Elle a en outre noté que des termes de référence ont été rédigés pour la poursuite **du Groupe de travail de la COI sur les SOPM**, avec un mandat élargi pour suivre les progrès de la mise en œuvre, assurer l'alignement sur les résultats de la COI et le processus de consultation sur l'avenir de l'océan, et guider les contributions de la COI aux efforts de planification nationaux et régionaux dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'océan.
4. **Proposition :** La Sous-Commission **s'est félicitée** des progrès accomplis dans l'élaboration de la Stratégie de planification et de gestion durables des océans à l'échelle de la COI et de son Plan de mise en œuvre 2025-2027, et **a salué** le processus inclusif et consultatif qui a façonné son élaboration.
5. **Proposition :** La Sous-Commission **a reconnu** les précieuses contributions apportées par les experts et les institutions africaines au Groupe de travail de la COI sur la SOPM et  **les a encouragés** à continuer de participer à la mise en œuvre de la Stratégie au cours de la période 2025-2030.
6. **Proposition** proposée : La Sous-Commission **a soutenu** la poursuite du Groupe de travail de la COI sur la planification et la gestion durables des océans, avec **un mandat révisé**  pour guider la mise en œuvre, suivre les progrès accomplis et assurer des synergies avec les résultats de la **COI et le processus de consultation sur l'avenir des océans**.
7. **Proposition :** La Sous-Commission **a approuvé** l'utilisation de la Stratégie COI-SOPM comme cadre pour guider et harmoniser les initiatives et activités de l'IOCAFRICA dans le domaine de la gouvernance des océans, et **a appelé** à un meilleur alignement régional sur la Stratégie afin d'améliorer la cohérence et l'impact des programmes de la COI.
8. **Proposition :** La Sous-Commission **a encouragé les États membres** à identifier et à impliquer les autorités nationales compétentes et les responsables gouvernementaux responsables de la planification et de la gestion des océans, et à promouvoir l'adoption au niveau national des recommandations et des outils de la Stratégie.
9. **Proposition :** La Sous-Commission **a invité les États membres** à partager les meilleures pratiques, les innovations politiques et les enseignements tirés de la planification et de la gestion durables des océans, et à explorer les possibilités de mobilisation de ressources pour renforcer les capacités institutionnelles et techniques dans l'ensemble de la région.
10. **Proposition :** La Sous-Commission **a demandé au Secrétariat** de continuer à soutenir les États membres par le biais d'une assistance technique, de le renforcement des capacités et de mécanismes de coordination dans la mise en œuvre de la Stratégie, et de fournir régulièrement des mises à jour sur les progrès accomplis au Conseil exécutif et à l'Assemblée de la COI.

## 3.3.4 Rapports sur les programmes et initiatives de la COI

### 3.3.4.1 Programme international d'échange de données et d'informations océanographiques (IODE)

1. **Ce point de l'ordre du jour a été présenté par M. Peter Pissierssens (**, qui a réaffirmé le caractère central de la collaboration de longue date entre le Programme IODE et IOCAFRICA dans la promotion des données et des systèmes d'information océaniques sur le continent africain. Il a souligné que si des progrès notables ont été réalisés, des défis stratégiques et structurels urgents doivent être relevés si l'Afrique veut réaliser son potentiel dans l'écosystème mondial des données océaniques.
2. M. Pissierssens a attiré l'attention sur le nombre croissant d'activités de formation ciblant les professionnels africains en début de carrière par le biais de l'OceanTeacher Global Academy (OTGA). Pour 2025, neuf propositions de cours de formation ont été reçues de la part de centres régionaux de formation (CRF) du Ghana, du Kenya et du Mozambique, ainsi que d'IOCAFRICA et du réseau des professionnels de l'océan en début de carrière (ECOP). Cinq d'entre eux ont demandé un soutien financier pour une livraison en face à face, d'un montant d'environ 152 000 USD, dépassant le budget actuel de l'OTGA. Il a noté que des discussions sont en cours pour mobiliser des ressources supplémentaires en collaboration avec IOCAFRICA et d'autres partenaires. À cet égard, il a souligné que le soutien de l'IOCAFRICA – en matière de sensibilisation des partenaires, de coordination et, si possible, de financement direct – sera crucial pour libérer le plein potentiel de ces efforts.
3. M. Pissierssens a également fait référence aux récentes recommandations de la 28e session du Comité de l'IODE, qui ont reconnu la nécessité d'une revitalisation ciblée des centres nationaux de données océanographiques (CND) en Afrique par le biais d'une mobilisation conjointe des ressources, d'un renforcement durable des capacités et d'un alignement sur les politiques scientifiques nationales. Il a toutefois mis en garde contre le fait que de nombreux NODC africains restent sous-performants en raison d'une appropriation institutionnelle limitée, d'une faible intégration dans les systèmes nationaux d'observation et du manque de services en aval qui relient les données aux besoins des utilisateurs finaux. Il a recommandé d'adopter une approche de la chaîne de valeur complète, en commençant par les demandes des utilisateurs finaux pour les produits et les services, et en remontant pour déterminer les besoins d'observation et les systèmes de données requis. Il a suggéré que le concept émergent de planification et de gestion océanographiques systématiques (SOPM) pourrait fournir un cadre approprié pour ce changement.
4. Ensuite, **M. Pissierssens a** expliqué la justification stratégique du renforcement du partenariat de l'IODE avec l'IOCAFRICA, soulignant que l'efficacité de la contribution de l'Afrique aux systèmes mondiaux de connaissance des océans dépend de sa capacité à gérer, partager et utiliser les données marines à travers une chaîne de valeur pleinement fonctionnelle. Il a réitéré l'engagement de l'IODE à soutenir la revitalisation de l'infrastructure de données de l'Afrique, non seulement par le renforcement des capacités et l'intégration numérique, mais aussi par la conception de cadres à long terme qui alignent la gestion des données océaniques sur les besoins en services et en produits des décideurs politiques, des parties prenantes de l'industrie et des communautés côtières.
5. Il a présenté plusieurs réalisations récentes : soutien à cinq ECOP africains pour participer à un cours de l'OTGA à Malte ; l'organisation conjointe d'une formation de haut niveau sur les principes de données FAIR à Mombasa en partenariat avec CODATA et KEMFRI ; et un prochain atelier de formation sur l'ADNe au Cap-Vert. IOCAFRICA a également facilité l'appui technique aux institutions africaines pour intégrer leurs systèmes au Système de données et d'information océaniques (ODIS), y compris des installations en Namibie et en Tunisie. Ces efforts, a-t-il noté, représentent une étape importante vers la construction d'une connectivité numérique entre les NODC africains et les dépôts mondiaux de données marines.
6. Cependant, il a averti que ces gains risquaient d'être sapés sans investissement systémique à long terme. Il a cité les évaluations du bilan de santé des CDNO, qui ont révélé que bon nombre des 18 CDNO africains – initialement soutenus par ODINAFRICA – sont depuis tombés dans l'inactivité. Il a souligné que la revitalisation de ces centres doit faire partie d'une stratégie plus large visant à assurer la gestion des données et la prestation de services tout au long de la chaîne de valeur du savoir marin.
7. M. Pissierssens a également signalé plusieurs contraintes persistantes :
* Sous-financement chronique des activités opérationnelles et de formation ;
* Fragmentation de la coordination nationale entre les ministères et les institutions ;
* Engagement politique limité à l'égard de la gouvernance des données ;
* Lacunes techniques dans la gestion, l'intégration et la prestation de services des données ;
* Manque d'interopérabilité avec les plateformes mondiales telles que ODIS et OIH.
1. Pour l'avenir, il a défini six priorités stratégiques pour 2025-2026 :
2. Établir un cadre structuré et à long terme de développement des capacités au-delà de la formation à court terme ;
3. Renforcer l'infrastructure du NODC et connecter davantage de centres aux systèmes de données mondiaux ;
4. Améliorer l'interopérabilité et développer l'infrastructure numérique dans toute la région ;
5. Obtenir un financement durable grâce à des levées de fonds conjointes et à des partenariats stratégiques ;
6. Améliorer les performances du NODC grâce à un soutien technique adapté et à l'alignement des politiques nationales ;
7. Promouvoir l'utilisation des données océaniques dans la prise de décisions en mobilisant les planificateurs côtiers, le secteur privé et les intervenants communautaires.
8. **Proposition :** La Sous-Commission **a appuyé** la recommandation du Secrétariat de l'IODE visant à revitaliser les centres nationaux de données océanographiques (NODC) africains grâce à une approche fondée sur la chaîne de valeur qui commence par l'identification des besoins des utilisateurs finaux et les relie aux systèmes d'observation et à l'infrastructure de données.
9. Proposition : La Sous-Commission et ses partenaires sont **encouragés** à soutenir l'intensification des activités de formation de l'OTGA en Afrique par des contributions volontaires, un appui en nature et une collaboration avec les partenaires de développement.
10. Proposition : La Sous-Commission **a pris acte** des recommandations de la session de l'IODE-28 et a approuvé l'engagement conjoint de l'IOCAFRICA-IODE de renforcer la gestion des données océaniques en Afrique par le biais d'investissements ciblés, du développement des capacités et de l'intégration des politiques.
11. Proposition : La Sous-Commission **a demandé** au Secrétariat de l'IOCAFRICA et au Bureau de l'IODE d'élaborer une stratégie d'engagement structurée et à long terme qui garantisse la pleine intégration des systèmes de données océaniques africains dans les cadres mondiaux et renforce leur contribution à la prise de décisions régionales et internationales.

### 3.3.4.2 Groupe d'experts intergouvernemental COI-FAO sur les proliférations d'algues nuisibles (IPHAB)

1. Ce point de l'ordre du jour a été présenté par **M. Henrik Enevoldsen**. Il a rendu compte des délibérations de la dix-septième session du Groupe d'experts intergouvernemental COI-FAO sur les efflorescences algales nuisibles, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités et le partage des données. Il a rappelé la création d'un groupe d'experts d'IOCAFRICA en 2016 sur les efflorescences nuisibles et les termes de référence associés et a noté qu'ils étaient toujours pertinents dans le contexte du Programme mondial sur les efflorescences nuisibles et de l'objectif de l'IPHAB. Enfin, il a résumé les réalisations à ce jour du projet de la COI sur le renforcement des systèmes d'alerte précoce pour les HABS en Afrique, y compris les activités entreprises dans les deux pays pilotes, la Namibie et le Maroc, et a présenté les activités prévues pour 2025-2026.
2. **Proposition proposée** : La Sous-Commission **a pris note** des résultats de la dix-septième session du Groupe intergouvernemental COI-FAO sur les efflorescences algales nuisibles (GIAP-XVII), en mettant particulièrement l'accent sur le renforcement des capacités et l'échange de données en tant que priorités essentielles pour renforcer les systèmes d'alerte précoce et de lutte contre les efflorescences algales nuisibles dans la région.
3. **Proposition :** La Sous-Commission **s'est félicitée** de la pertinence persistante du Groupe d'experts d'IOCAFRICA sur les efflorescences nuisibles et de son mandat pour soutenir la coordination régionale et l'alignement sur le Programme mondial sur les efflorescences nuisibles et les priorités de l'IPHAB.
4. **Proposition** : La Sous-Commission **a pris acte** des réalisations du projet de la COI sur le renforcement des systèmes d'alerte précoce pour les efflorescences nuisibles en Afrique, y compris les activités pilotes en Namibie et au Maroc, et a exprimé son soutien à la mise en œuvre des activités prévues pour 2025-2026.
5. **Proposition :** La Sous-Commission **a encouragé** les États membres à participer activement aux efforts de surveillance, de partage des données et d'alerte précoce, et à désigner des experts nationaux au sein du Groupe d'experts IOCAFRICA sur les efflorescences nuisibles.
6. **Proposition :** La Sous-Commissiona **appelé** à un renforcement de la collaboration entre la Section des sciences océaniques de la COI et le Secrétariat de l'IOCAFRICA afin de veiller à ce que les priorités régionales et les besoins en matière de capacités soient pleinement pris en compte dans la conception et la mise en œuvre des initiatives mondiales de lutte contre l'HAB.

### 3.3.4.3 Programme de reconnaissance de la COI pour les tsunamis

1. Ce point de l'ordre du jour a été présenté par **le Dr Srinivasa Kumar Tummala**. Il a présenté un rapport sur le Programme UNESCO-COI sur les tsunamis, qui comprend 4 systèmes régionaux d'alerte aux tsunamis et d'atténuation de leurs effets - CARIBEEWS, IOTWMS, NEAMTWS et PTWS, chacun coordonné par un Groupe de coordination intergouvernemental (GIC). M. Tummala a mis en exergue les résultats du 2e Symposium mondial sur les tsunamis organisé en commémoration des 20 ans du tsunami de 2004 dans l'océan Indien (Aceh) et les travaux entrepris dans le cadre du Programme de la Décennie des tsunamis de la Décennie de l'océan. Il a présenté un bref aperçu des progrès importants accomplis au cours de la période considérée, en mettant l'accent sur la conduite d'exercices de vagues, d'enquêtes d'évaluation des capacités, d'ateliers et de formations sur le renforcement des capacités et la mise en œuvre du Programme de reconnaissance de la préparation aux tsunamis dans différents GIC, en particulier ceux impliquant les États membres de l'IOCAFRICA dans l'IOTWMS et le NEAMTWS.
2. Dr. Tummala a rapporté que les États membres de l'IOCAFRICA se sont engagés activement dans le programme de travail du Système d'alerte et d'atténuation des tsunamis de l'océan Indien (IOTWMS). Un atelier de formation sur les procédures opérationnelles standard (POS) pour les centres nationaux d'alerte aux tsunamis (NTWC) et les organisations de gestion des catastrophes (DMO) des États membres de l'océan Indien occidental a été organisé par l'IOTWMS du 03 au 06 juillet 2023 avec des participants de Madagascar, de Maurice, des Seychelles et d'Afrique du Sud. L'exercice de vagues de l'océan Indien (IOWave23) a impliqué la participation d'États membres de l'IOCAFRICA, notamment Madagascar, Maurice, les Seychelles, l'Afrique du Sud et la Tanzanie. Au cours de cet exercice, Maurice a organisé des évacuations communautaires à grande échelle dans les villages vulnérables au tsunami de Quatre Sœurs et Rivière Des Galets. Afin de promouvoir la préparation des communautés, les Comores, le Kenya, Madagascar, Maurice, le Mozambique, les Seychelles et l'Afrique du Sud ont désigné des points focaux nationaux de préparation aux tsunamis organisée le 21 août 2024 et ont rendu compte de l'état d'avancement des activités de préparation aux tsunamis dans leurs pays. À ce jour, il y a 48 communautés prêtes à faire face aux tsunamis dans les OITWMS en Inde et en Indonésie. Pour faciliter la mise en œuvre du Programme de reconnaissance de la préparation aux tsunamis (TRRP) en Afrique, une formation nationale dédiée a été organisée par l'IOTWSM et l'IOTIC en novembre 2023 aux Seychelles, à laquelle ont participé 40 participants issus des agences gouvernementales nationales et locales et des communautés. Les Comores, le Kenya, Madagascar, Maurice, le Mozambique, les Seychelles et l'Afrique du Sud, États membres de l'IOCAFRICA, ont participé à l'évaluation des capacités de préparation aux tsunamis dans l'océan Indien entreprise par l'IOTWMS en 2024, qui a mis en évidence les points forts et les lacunes en matière de capacités du système d'alerte précoce et d'atténuation des tsunamis. Ces pays de l'IOCAFRICA ont également participé à la XIVe session de l'ICG/IOTWMS à Banten, en Indonésie, du 17 au 19 novembre, qui a permis d'élaborer un plan de travail pour la prochaine période intersessions 2025-2026.
3. Il a également rendu compte de l'engagement des États membres de l'IOCAFRICA dans les activités de l'Atlantique Nord-Est, de la Méditerranée et des mers connectées (ICG/NEAMTWS). L'ICG/NEAMTWS a tenu sa 19e session les 27 et 29 novembre 2024, au siège de l'UNESCO-COI à Paris, en France, avec une forte participation de 17 membres, dont l'Algérie, l'Égypte, le Maroc et la Tunisie. M. Amr Hamouda (Égypte) de l'Institut national des pêches et de l'océanographie (NIOF) a été élu vice-président de l'ICG/NEAMTWS lors de la 18e session qui s'est tenue les 6 et 8 février 2024, au siège de l'UNESCO-COI à Paris, en France. Il y a actuellement six communautés reconnues prêtes aux tsunamis à NEAM. La ville d'Alexandrie est devenue la première ville d'Égypte et d'Afrique à obtenir la reconnaissance UNESCO-COI Tsunami Ready. El-Jadida, au Maroc, est sur le point d'obtenir la deuxième reconnaissance en Afrique. Les deux villes ont participé à l'exercice régional NEAMWAVE 23 qui s'est déroulé les 6 et 7 novembre 2023. Il a été souligné que le soutien du projet CoastWAVE de la Commission européenne de l'UNESCO et de la COI, financé par la DG ECH, a joué un rôle déterminant dans la conduite et la promotion du programme de reconnaissance Tsunami Ready dans la région NEAM. L'Égypte et le Maroc continuent de participer à la phase II du nouveau projet CoastWAVE (COASTWAVE 2.0) « Scaling Up and Strengthening the Resilience of Coastal Communities in the North-Eastern Atlantic and Mediterranean Regions to the Impact of Tsunamis and Other Sea Level-Related Coastal Hazards » le 1er juillet 2024 et à son atelier de lancement le 6 novembre 2024. De nouvelles communautés ont été identifiées pour mettre en œuvre les activités du projet en Égypte et au Maroc. L'Égypte a participé à l'événement parallèle sur les horizons côtiers : trajectoires et actions pour renforcer la résilience aux aléas côtiers, le 27 juin 2024 au Conseil exécutif de la COI (CE-57). Deux recommandations clés lors de la 19ème session de l'ICG/NEAMTW pour l'Afrique comprennent (i) encourager le Maroc (El Jadida) à finaliser ses efforts (sur la mise en place du Conseil national de préparation aux tsunamis) pour achever le processus de reconnaissance et d'application de la stratégie Tsunami Ready et (ii) augmenter la disponibilité des données sismiques et du niveau de la mer dans le nord de l'Afrique à travers des accords avec les États membres et avec les institutions en charge de la gestion des réseaux de surveillance. Notant avec satisfaction le fort engagement des États membres d'IOCAFRICA dans le Programme UNESCO-COI sur les tsunamis par le biais de l'IOTWMS et de la NEAMTWS par le biais d'exercices de vagues, d'enquêtes d'évaluation des capacités et d'initiatives de renforcement des capacités,
4. Notant également le Programme des Nations Unies pour la décennie des océans (ODTP) et ses deux objectifs principaux : 1) améliorer la précision et la chronologie des alertes aux tsunamis grâce à des systèmes d'observation améliorés et nouveaux, et 2) 100 % des communautés à risque sont résilientes et préparées à la menace de tsunami d'ici 2030
5. Notant également la Déclaration de Banda Aceh sur le 2e Symposium mondial UNESCO-COI sur le système mondial d'alerte aux tsunamis et d'atténuation de leurs effets : Construire la durabilité pour la prochaine décennie grâce à la transformation et à l'innovation (IOC/BRO/2025/1), l'UNESCO et ses partenaires appellent les États et la société civile à intensifier considérablement leurs investissements et leurs efforts pour renforcer les systèmes d'alerte précoce aux tsunamis et atteindre 100 % de communautés prêtes aux tsunamis dans le monde d'ici 2030.
6. Proposition : La Sous-Commission **s'est félicitée** de l'engagement ferme des États membres de l'IOCAFRICA dans le Programme UNESCO-COI sur les tsunamis, notamment de leur participation active aux systèmes d'alerte aux tsunamis de l'océan Indien et NEAMTWS, à l'exercice sur les vagues de l'océan Indien (IOWave23) et aux initiatives de préparation des communautés.
7. Proposition : La Sous-Commission **a félicité l**  'Égypte d'avoir obtenu la première communauté d'Afrique reconnue prête pour les tsunamis (Alexandrie) et a encouragé le Maroc à finaliser la reconnaissance d'El Jadida en tant que seconde.
8. Proposition : La Sous-Commission **a pris note** des résultats de l'OIWave23, de l'Évaluation des capacités de préparation aux tsunamis de 2024 et des sessions ICG/IOTWMS-XIV et ICG/NEAMTWS-XIX, et a encouragé les États membres à intégrer leurs recommandations dans les stratégies nationales de préparation aux tsunamis.
9. **Proposition proposée :** La Sous-Commission **a exhorté** les États Membres à renforcer les systèmes d'observation des tsunamis, à promouvoir l'échange de données sismiques et de données sur le niveau de la mer en temps réel et à remédier aux lacunes en matière d'observation dans la région.
10. Proposition : **Les** États membres ont appelé les États membres à accélérer la mise en œuvre du Programme de reconnaissance UNESCO-COI Tsunami Ready (TRRP) en créant des conseils nationaux de préparation aux tsunamis et en identifiant les communautés côtières à risque à reconnaître.
11. Proposition : La Sous-Commission a invité les États membres à continuer de s'engager dans le cadre du Programme de tsunami de la Décennie de l'océan et d'initiatives régionales telles que CoastWAVE afin de renforcer la résilience des communautés côtières vulnérables et de soutenir l'objectif de 100 % de communautés prêtes aux tsunamis d'ici à 2030.

### 3.3.4.4 Programme d'éducation à l'océan de la COI

1. Ce point de l'ordre du jour a été présenté par **Mme Francesca Santoro**, Administratrice principale de programme chargée de coordonner les activités de la COI en matière d'éducation à l'océan.
2. Mme Santoro a présenté un aperçu complet des initiatives mondiales d'**Ocean Literacy en mettant** l'accent sur leur pertinence et leur mise en œuvre en Afrique. Elle a souligné que la connaissance de l'océan est un élément transversal central de la **Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030),** et un élément essentiel pour construire une société informée et engagée, capable de soutenir l'action durable en faveur des océans.
3. Les principaux points saillants communiqués à la Sous-Commission sont les suivants :
* **Programme de la Décennie de l'océan « Connaissance de l'océan avec tous » (OLWA)** : La **4e édition des Dialogues sur la connaissance de l'océan s'**est tenue en **Tanzanie (4-5 novembre 2023)** en coopération avec le Bureau de l'UNESCO à Dar es Salaam et l'IOCAFRICA. Il a été intégré au  **2e Forum de la planification de l'espace marin pour l'Afrique** et a coïncidé avec le Forum des régions marines 2023. L'événement a connu une forte participation de pays africains, notamment le Mozambique, le Maroc, l'Afrique du Sud, le Kenya, le Bénin, le Nigeria, le Cap-Vert et le Cameroun. Il a permis une interaction directe entre les experts de l'Ocean Knowledge, les scientifiques et les décideurs.
* **Projets africains de l'OLWA soutenus :**
	+ **Cap-Vert** : Un partenariat public-privé national coordonné par le ministère de l'Économie maritime vise à institutionnaliser la connaissance de l'océan dans tous les systèmes éducatifs, y compris la formation de la société civile, des universités et des institutions religieuses, et propose une législation dédiée.
	+ **Nigeria** : L**'Académie maritime de** l'Atlantique coordonne la **Campagne des jeunes africains pour un océan durable (AYSOC),** une initiative multi-pays visant à sensibiliser les jeunes du golfe de Guinée au rôle de l'océan dans le développement durable et la résilience climatique, y compris la création d'un club de déchets marins dans les écoles secondaires.
* **Projet SEA BEYOND** : Touchant plus de 35 000 élèves dans 56 pays, le projet soutient l'innovation éducative par le biais d'initiatives scolaires, notamment le **centre d'éducation à l'océan SEA BEYOND** lancé sur l'**île de San Servolo (2025)** en tant que plaque tournante mondiale pour l'apprentissage immersif de l'océan.
* **Réseau des écoles bleues** : Avec plus de 2 000 écoles et plus de 300 000 élèves engagés dans 60 pays, le programme soutient le développement au niveau national des écoles bleues en **Angola, en Afrique du Sud, au Maroc, en Namibie, au Nigeria** et **au Cap-Vert** par le biais d'une coordination mensuelle et de la formation des enseignants.
* **Engagement des jeunes** : Les efforts axés sur les jeunes comprennent le **réseau ECOPs de la Décennie des Nations Unies** pour l'océan, le **Forum Youth4Ocean** et les **universités d'été EU4Ocean**, la plus récente se tenant à **Malmö (2024)** se concentrant sur la mer du Nord et la mer Baltique.
* **Conférence mondiale sur l'éducation à l'océan (Venise, 2024)** : Un événement marquant qui a rassemblé 131 délégués des États membres de l'UNESCO et a abouti à la co-création et à l'approbation de la **« Déclaration de Venise pour l'éducation à l'océan en action »,** un document vivant favorisant l'engagement intersectoriel et l'innovation dans l'éducation à l'océan.
* **Initiative Blue Thread** : Lancée après la Conférence de Venise, elle récompense les institutions et les individus qui promeuvent les valeurs de la Déclaration de Venise. À ce jour, **83 demandes** de projets provenant de **37 pays** sont en cours d'examen.
* **Note d'orientation (EU4Ocean/DG MARE/SEArica)** :Publiée au **Parlement européen (mars 2025),** la note d'orientation a appelé à l'intégration de la connaissance de l'océan dans les programmes nationaux. Les principales conclusions d'un examen de neuf pays (dont l'**Afrique du Sud** et les **Seychelles**) ont noté une absence générale de contenu spécifique à l'océan dans les systèmes éducatifs formels, même dans les sciences naturelles.
1. Mme Santoro a souligné que bien que des efforts importants soient en cours, **il est nécessaire de renforcer la coordination régionale en Afrique** pour soutenir l'intégration de la connaissance de l'océan dans les systèmes éducatifs formels et non formels, et pour assurer l'alignement des efforts entre les États membres de l'IOCAFRICA. Elle a recommandé la **création d'une équipe spéciale régionale sur la connaissance de l'océan**, sur le modèle de mécanismes similaires dans l'IOCARIBE et le WESTPAC, qui fonctionnerait pendant la période intersessions et coordonnerait l'élaboration d'un cadre adapté à la connaissance de l'océan pour l'Afrique.
2. **Proposition** : La Sous-Commission **s'est félicitée** des progrès accomplis dans les initiatives mondiales d'accès à l'océan dans le cadre de la COI et **a pris acte** du portefeuille croissant de projets et d'activités éducatives approuvés par la Décennie mis en œuvre en Afrique.
3. **Proposition** : La Sous-Commission **s'est félicitée** de l'organisation réussie du **4e Dialogue sur l'accès aux connaissances de l'océan en Tanzanie et de l'intégration de l'accès à l'océan dans le Forum sur la planification de l'espace marin pour l'Afrique, et a encouragé la poursuite de la**  collaboration entre les programmes de la COI afin de renforcer les liens entre les politiques, la science et la société dans la gouvernance marine.
4. **Proposition** : La Sous-Commission **a soutenu** la création d'une **équipe spéciale régionale sur l'accès à l'océan en Afrique**, qui fonctionnerait pendant la période intersessions 2025-2027, avec pour mandat :
* Coordonner les activités d'Ocean Literacy dans les États membres d'IOCAFRICA ;
* Élaborer un cadre d'action régional pour la connaissance de l'océan et une feuille de route de mise en œuvre ;
* Faciliter l'intégration de l'Ocean Literacy dans les systèmes éducatifs nationaux ;
* Soutenir la mobilisation de partenariats et de ressources pour des actions d'Ocean Literacy alignées sur la Décennie de l'océan.
1. **Proposition :** La Sous-Commission **a invité les États membres** à partager les bonnes pratiques nationales, à impliquer les secteurs de la jeunesse et de l'éducation, et à collaborer à l'élaboration  **de réseaux nationaux d'écoles bleues et de stratégies d'éducation à l'océan**, en s'appuyant sur les initiatives existantes.
2. **Proposition** : La Sous-Commission **a demandé au Secrétariat d'IOCAFRICA**, en collaboration avec l'équipe de la COI chargée de l'éducation à l'océan, d'appuyer la création et le fonctionnement de l'Équipe spéciale, et de rendre compte de ses progrès à la neuvième session d'IOCAFRICA.

### 3.3.2.5 Initiative mondiale de planification de l'espace marin (MSPGlobal)

1. Ce point de l'ordre du jour a été présenté par Mme Michele Quesada da Silva, spécialiste de programme de la COI et coordinatrice de l'initiative MSPglobal. Mme Quesada da Silva a donné un aperçu des activités en cours et prévues dans le cadre du programme MSPglobal, en soulignant sa pertinence et son expansion à travers l'Afrique.
2. Elle a rappelé que la Commission océanographique intergouvernementale (COI) est, au cours des deux dernières décennies, la principale organisation internationale promouvant la planification de l'espace marin (PEM) à l'échelle mondiale. Dans le cadre de la feuille de route conjointe pour accélérer les processus de planification de l'espace marin/maritime dans le monde (MSProadmap), mise à jour en 2022, la COI a mis en œuvre le programme MSPglobal, composé d'un projet de base MSPglobal cofinancé par la Commission européenne et d'autres projets associés.
3. Mme Quesada da Silva a indiqué que la deuxième phase de MSPglobal (MSPglobal 2.0) a commencé en juillet 2023 et se poursuivra jusqu'en juin 2025, la troisième phase (MSPglobal 3.0) étant confirmée pour 2025-2027 avec le soutien continu de l'Union européenne. Un soutien supplémentaire est fourni par le gouvernement suédois, le financement actuel étant assuré jusqu'en décembre 2026.
4. Elle a souligné les principales activités menées dans le cadre de MSPglobal 2.0 en Afrique, en particulier le long de la côte ouest-africaine, où le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Togo ont bénéficié d'activités au niveau national, notamment des formations, des ateliers et l'application de la nouvelle méthodologie d'évaluation rapide (RAM) MSPglobal. Le RAM aboutit à l'élaboration conjointe d'un plan d'action national pour guider les processus de PEM. Des activités similaires seront déployées en Afrique du Sud en 2025 et dans un sixième pays africain en 2026.
5. Mme Quesada da Silva a souligné que MSPglobal promeut également la planification de l'espace marin transfrontalier afin de renforcer le dialogue entre les États membres partageant des bassins maritimes. Dans ce contexte, des discussions sont en cours avec l'IOCAFRICA et le Secrétariat de la Convention d'Abidjan pour établir un groupe d'experts techniques sur la PEM pour l'Afrique de l'Ouest. Une collaboration plus poussée avec le FEM IW :LEARN et d'autres partenaires est en cours de négociation pour soutenir les formations et les ateliers régionaux.
6. Elle a rappelé l'organisation réussie du 2e Forum MSP pour l'Afrique en République-Unie de Tanzanie en novembre 2023, co-organisé par la COI, IOCAFRICA, l'Union africaine et le PNUE Mers régionales, qui a attiré 74 participants de 24 pays. Des plans sont en cours pour une 3ème édition du MSPforum pour l'Afrique à la fin de 2025 ou au début de 2026.
7. En ce qui concerne le développement des connaissances, Mme Quesada da Silva a informé la Sous-Commission que quatre publications liées à la PEM axées sur l'Afrique ont été élaborées entre 2023 et 2025, abordant des thèmes tels que l'intégration de l'économie bleue, la pauvreté, les considérations de genre et les processus initiaux de planification de la PEM. Elle a noté que le site web MSPglobal (www.mspglobal2030.org) reste une plate-forme de connaissances multilingue essentielle pour accéder aux publications et ressources du CIO sur la MSP.
8. Pour l'avenir, elle a annoncé que deux formations régionales pour l'Afrique sont prévues dans le cadre de MSPglobal 3.0 en 2026 :
* Une PEM inclusive pour la biodiversité et intelligente face au climat ; et
* Observation des océans et gestion des données pour MSP.
1. Elle a également indiqué que les prochains documents d'orientation mondiaux sur la biodiversité, le climat, l'intégration des données et l'engagement de l'énergie éolienne offshore dans le cadre de la PEM seront lancés d'ici la mi-2025.
2. Proposition : La Sous-Commission s'est félicitée de la mise à jour faite sur le Programme mondial de planification de l'espace marin et a félicité le Secrétariat de la COI pour les progrès accomplis dans l'avancement des processus nationaux et régionaux de planification de l'espace marin en Afrique.
3. Proposition : La Sous-Commission a soutenu la création d'un groupe conjoint d'experts techniques sur la PEM pour l'Afrique de l'Ouest sous l'égide d'IOCAFRICA et du Secrétariat de la Convention d'Abidjan. Ce groupe n'aurait pas de statut institutionnel mais jouerait un rôle consultatif pour soutenir les deux organisations dans la mise en œuvre des activités de PEM, en favorisant les synergies entre les différentes initiatives et projets régionaux, et en créant une communauté de praticiens régionaux de la PEM qui peuvent contribuer de manière significative à l'élaboration des politiques nationales et régionales.
4. Proposition : La Sous-Commission s'est félicitée de l'opportunité d'organiser d'autres formations et forums sur la PEM, ainsi que de poursuivre la mise en œuvre de la méthodologie mondiale d'évaluation rapide (RAM) de la PEM dans d'autres pays africains au cours de la prochaine période 2025-2027.
5. La Sous-Commission encourage les États membres à poursuivre leur collaboration avec les communautés économiques régionales, les conventions sur les mers régionales, les projets LME et les initiatives de la Décennie de l'océan afin de promouvoir la cohérence, d'éviter les doubles emplois et de maximiser l'impact des efforts de planification de l'espace marin dans toute l'Afrique.
6. Proposition : La Sous-Commission a demandé au Secrétariat de veiller à ce que les futures formations régionales dans le cadre de la MSPglobal 3.0 soient inclusives et abordent des priorités transversales telles que la conservation de la biodiversité, la résilience climatique, l'intégration des données océaniques et le développement équitable de l'économie bleue.

## 3.4 DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE

## 3.4.1 Vue d'ensemble des programmes et plans nationaux relatifs aux océans

1. Ce point de l'ordre du jour a été présenté par **Mme Rebecca Murito**, qui a noté que le Secrétariat était chargé de compiler et de présenter une vue d'ensemble des programmes et plans nationaux relatifs aux océans sur la base des soumissions reçues des États membres de l'IOCAFRICA en réponse à la Lettre circulaire 3033 de la COI. Elle a souligné que cet exercice fournit une base de référence pour évaluer l'état de la gouvernance des océans, les cadres institutionnels, la mise en œuvre de l'action de la Décennie de l'océan et les priorités stratégiques dans la région.
2. Mme Murito a expliqué que le Secrétariat avait reçu des communications d'un certain nombre de pays et avait synthétisé les contributions dans une vue d'ensemble consolidée, mettant en évidence les principales tendances, innovations, lacunes et possibilités de coopération. Elle a encouragé les pays qui n'avaient pas encore soumis de rapports à le faire lors des sessions futures, car ce processus est essentiel pour promouvoir la transparence, l'apprentissage partagé et l'alignement régional.
3. Elle a en outre noté que ce point de l'ordre du jour sert de base à l'élaboration de programmes futurs, à l'engagement des partenaires et à la conception d'initiatives régionales, et qu'il est essentiel pour suivre les progrès de l'Afrique dans la réalisation des objectifs de la Stratégie à moyen terme de la COI (2022-2029), de la Feuille de route de la Décennie de l'océan pour l'Afrique et des cadres continentaux tels que la Stratégie de l'Union africaine pour l'économie bleue.
4. **Proposition :** Les États membres **ont reconnu** l'importance de ce tour de table pour recueillir les perspectives nationales sur les sciences océaniques, l'élaboration de politiques et les priorités de l'économie bleue.
5. **Proposition :** Les États membres **ont apprécié** l'utilisation du modèle de rapport pour guider les présentations par pays et ont encouragé sa poursuite en tant qu'outil de partage d'informations structuré et d'alignement sur les cadres de l'OICAFRICA et de la Décennie de l'océan.
6. **Proposition :** Les États membres **ont demandé** au Secrétariat d'IOCAFRICA de compiler un résumé des contributions nationales, y compris les tendances, les lacunes et les priorités, et de l'intégrer dans les efforts de planification des programmes et de coordination régionale 2025-2027 de la Sous-Commission.
7. **Proposition :** Les États membres **ont souligné** la nécessité de s'appuyer sur cette base de référence pour établir un mécanisme plus systématique de rapport sur l'état des programmes nationaux de sciences océaniques, notamment par l'utilisation de tableaux de bord, d'enquêtes périodiques et de rapports de synthèse régionaux.
8. **Proposition :** Les États membres **ont encouragé** la poursuite du dialogue entre les pays et les partenaires afin de renforcer la collaboration régionale et le soutien mutuel dans la mise en œuvre des plans nationaux pour les océans, des actions de la Décennie de l'océan et des initiatives de l'UA en matière d'économie bleue. renforcera le rôle de l'IOCAFRICA en tant que plaque tournante de la coordination et de la coopération dans les domaines des sciences océaniques, du développement durable de l'économie bleue et de la gouvernance côtière et marine à travers l'Afrique.

## 3.4.2 Rapport des partenaires sur les sciences océaniques, la gestion et l'économie bleue

1. Ce point de l'ordre du jour a été présenté par **M. Ibukun Adewumi**, qui a souligné l'importance d'approfondir le dialogue entre IOCAFRICA et ses partenaires pour s'assurer que les investissements et les activités dans les sciences océaniques, la gouvernance et l'économie bleue sont cohérents, stratégiquement alignés et ancrés dans les priorités régionales de l'Afrique. Il a noté qu'un large éventail d'institutions, y compris des agences de développement, des centres de recherche, des communautés économiques régionales et des organisations internationales, mettent en œuvre des programmes divers et dynamiques dans l'espace océanique à travers l'Afrique. Bien que ces contributions soient vitales, beaucoup d'entre elles se déroulent en parallèle ou de manière isolée, manquant ainsi des occasions cruciales de synergie, d'apprentissage partagé et de prestation coordonnée.
2. M. Adewumi a souligné que cette session était une occasion opportune de partager les nouveautés, les défis existants et les partenariats qui peuvent être renforcés ou initiés. Il a encouragé toutes les organisations participantes à mettre en évidence non seulement leurs réalisations, mais aussi les domaines dans lesquels IOCAFRICA peut apporter une valeur ajoutée, que ce soit par le biais de la coordination technique, de l'alignement des politiques, du partage de données ou du développement conjoint des capacités. Il a souligné que cet échange contribuera à jeter les bases d'une mise en œuvre plus cohérente et plus efficace de la feuille de route de la Décennie de l'océan pour l'Afrique, de la stratégie à moyen terme de la COI et de la stratégie de l'UA pour l'économie bleue, tout en comblant le fossé persistant entre la recherche scientifique et le développement de l'économie bleue sur le continent.
3. M. Adewumi a invité les partenaires à prendre la parole pour rendre compte des activités liées à l'océan ..... [rapport des partenaires et informations à ajouter après la session]
4. **Proposition :** Les États membres **ont accueilli favorablement** le Tour de Table des partenaires et ont apprécié les mises à jour et les perspectives d'avenir fournies par les organisations partenaires.
5. **Proposition :** Les États membres **ont encouragé** l'IOCAFRICA à utiliser les résultats de la session du Rapport des partenaires pour renforcer la coordination avec les partenaires de développement, les organisations régionales et les institutions scientifiques, et pour intégrer les domaines de collaboration identifiés dans le programme de travail 2025-2027 de la Sous-Commission.
6. **Proposition :** Les États membres **ont appelé** les partenaires à continuer de partager des informations stratégiques sur leurs activités liées à l'océan en Afrique et à explorer des modalités structurées pour la co-conception et la co-mise en œuvre de projets qui font progresser les objectifs communs dans le cadre de la Décennie de l'océan et d'autres cadres pertinents.
7. **Proposition :** Les États membres **ont demandé** au Secrétariat d'établir un résumé des contributions partagées au titre du point 3.4.2 de l'ordre du jour, y compris les possibilités de partenariat, et de diffuser ce résumé comme référence pour un engagement futur.

## 3.4.3 Rapport de la Conférence scientifique sur la promotion de l'économie bleue en Afrique

1. Ce point de l'ordre du jour a été présenté par **Mme Candida Sete**. [à ajouter après la session]
2. Proposition : La Sous-Commission ...

# 4. DÉVELOPPEMENTS PROGRAMATIQUES

## 4.1 PLAN STRATÉGIQUE DE L'IOCAFRICA 2023-2030

1. Ce point de l'ordre du jour a été présenté par  **le Prof. Amr Hamouda** (vice-président du CIO, Groupe C).
2. Proposition : La Sous-Commission...

## 4.2 PLAN STRATÉGIQUE POUR LE RÉSEAU DE DONNÉES ET D'INFORMATIONS OCÉANIQUES POUR L'AFRIQUE (IOCAFRICA-ODIN) 2022-2030

1. Ce point de l'ordre du jour a été présenté par **M. John Ndarathi**, qui a présenté le Plan stratégique du Réseau de données et d'informations océaniques de l'IOCAFRICA-ODIN (IOCAFRICA-ODIN) pour la période 2022-2030. Il a rappelé l'importance historique de l'initiative ODINAFRICA, mise en œuvre de 1989 à 2014 dans le cadre du programme international d'échange de données et d'informations océanographiques (IODE) de la COI, qui a joué un rôle essentiel dans le renforcement de l'infrastructure africaine de données marines, des centres nationaux de données océanographiques (CND) et de la coopération régionale.
2. M. Ndarathi a souligné que le Plan stratégique IOCAFRICA-ODIN représente un cadre complet pour revitaliser l'héritage et les fonctions d'ODINAFRICA, en s'alignant sur les besoins en données de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030) et les priorités régionales articulées dans la Feuille de route de la Décennie de l'océan pour l'Afrique, l'Agenda 2063 de l'UA et la Stratégie maritime intégrée de l'Afrique (Stratégie AIM 2050).
3. Le Plan stratégique énonce trois priorités stratégiques interreliées :
4. Faire d'IOCAFRICA-ODIN le nœud régional africain du Centre d'information sur l'océan (OIH) et du Système de données et d'information sur l'océan (ODIS)
	* Développer des plateformes de données et des bases de données interopérables et découvrables ;
	* Réactiver les nœuds OBIS africains ;
	* Opérationnaliser les Atlas côtiers et marins africains (ACMA) ;
	* Favoriser les partenariats public-privé et intégrer les données nationales dans les systèmes mondiaux.
5. Assurer le développement des capacités de gestion et d'utilisation des données océaniques
	* Réactiver et renforcer les Centres Nationaux de Données Océanographiques (CNDP) ;
	* Organiser des formations ciblées sur les métadonnées, le partage des données et les normes ;
	* Promouvoir des outils, des directives et une infrastructure partagés pour des données sécurisées, en libre accès et de qualité contrôlée.
6. Mettre en place et faire progresser le développement d'un Jumeau Numérique Océan (DTO) régional pour l'Afrique
	* Soutenir le développement et le déploiement d'algorithmes analytiques pour les mégadonnées ;
	* Renforcer la collaboration entre les spécialistes des sciences marines, des données, de l'informatique et des sciences sociales ;
	* Améliorez les capacités de stockage, de visualisation et de prévision pour une gestion durable des océans.
7. Il a en outre noté que le Plan stratégique comprend un cadre solide axé sur les résultats avec des cibles et des indicateurs concrets pour chaque priorité, ainsi qu'un calendrier de mise en œuvre détaillé couvrant la période 2022-2030. Ces efforts devraient renforcer la capacité de l'Afrique à générer, gérer et utiliser les données océaniques pour la prise de décisions fondées sur des données probantes, l'établissement de rapports sur les ODD, la résilience au climat et aux catastrophes, et la gouvernance marine basée sur les écosystèmes.
8. **Proposition** : La Sous-Commission **s'est félicitée** de la présentation du Plan stratégique pour le Réseau de données et d'information océaniques (IOCAFRICA-ODIN), 2022-2030, et a reconnu son importance dans la revitalisation de l'ancien réseau ODINAFRICA en tant que mécanisme régional central pour la gestion coordonnée des données et de l'information océaniques.
9. **Proposition :** La Sous-Commission **a approuvé** le Plan stratégique et l'accent mis sur :
* Aider les États membres à s'aligner sur l'architecture ODIS ;
* Renforcer et réactiver les nœuds **NODC** et **OBIS** à travers l'Afrique ;
* Opérationnalisation des Atlas côtiers et marins africains (ACMA) ;
* Faire progresser le développement d'un océan jumeau numérique pour l'Afrique.
1. **Proposition :** La Sous-Commission **a demandé** au Secrétariat, en coopération avec le Bureau de projet de l'IODE et les partenaires de l'OIH, de fournir des orientations techniques et de mobiliser des ressources pour la mise en œuvre progressive du Plan stratégique IOCAFRICA-ODIN.
2. **Proposition** : La Sous-Commission **a encouragé** les États membres à désigner et à soutenir des centres nationaux de données océanographiques (NODC) actifs, à intégrer leurs systèmes de données avec des services conformes à l'ODIS, et à contribuer aux plateformes et initiatives partagées entre IOCAFRICA et ODIN.
3. **Proposition** : La Sous-Commission **a soutenu** la création d'une équipe spéciale sur les jumeaux numériques dans le cadre de l'IOCAFRICA-ODIN afin d'orienter la contribution de l'Afrique à la communauté mondiale des jumeaux numériques et de permettre des applications de gestion prédictive des océans.
4. **Proposition** : La Sous-Commission **a demandé au Secrétariat** de convoquer régulièrement des réunions de coordination du Groupe de pilotage IOCAFRICA-ODIN et de présenter un rapport sur les progrès accomplis, les leçons apprises et les partenariats à la neuvième session d'IOCAFRICA.

## 4.3 RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA FEUILLE DE ROUTE DE LA DÉCENNIE DES NATIONS UNIES POUR LES SCIENCES OCÉANIQUES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR L'AFRIQUE (2021-2030)

1. Ce point de l'ordre du jour a été présenté conjointement par **Mme Alison Clausen** et **Mme Jacqueline Uku**.
2. Mme Clausen a fait le point sur la mise en œuvre mondiale de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable. Elle a souligné que la Décennie a maintenant atteint son **point médico**, avec un portefeuille en expansion rapide d'actions de la Décennie approuvées couvrant les dix défis de la Décennie de l'océan et démontrant une diversité thématique et géographique croissante.
3. Elle a attiré l'attention sur les résultats de la Conférence de la Décennie de l'océan 2024 à Barcelone, en particulier la Déclaration de **Barcelone** et le rapport qui l'accompagne « Ambition, action, impact : une voie pour la Décennie de l'océan à l'horizon 2030 ». Ces derniers constituent une vision commune et un nouvel élan pour la seconde moitié de la Décennie. Elle a également souligné le rôle du **Conseil consultatif de la Décennie**, le nombre croissant de **comités nationaux de la Décennie** – qui s'élèvent aujourd'hui à 40, dont plusieurs d'Afrique – et le renforcement des mécanismes de **coordination décentralisée**.
4. Mme Clausen a souligné la nécessité d'accroître les **investissements et** l'engagement politique des États membres pour soutenir et intensifier le travail de l'Unité de coordination de la Décennie, des actions de la Décennie dirigées par la COI et des structures décentralisées. Elle a en outre souligné les conclusions et les recommandations de l' **évaluation à mi-parcours** et de la **réponse de la direction du CIO**, qui tracent la voie à suivre pour renforcer la mise en œuvre et l'impact au cours des cinq prochaines années.
5. Dr. Jacqueline Uku a présenté le **rapport final de la première Décennie de l'océan africain (2022-2024).** Elle a rappelé que le groupe de travail, composé de 20 membres, dont des représentants institutionnels de la WIOMSA, de la BAD, de la CUA, du NORAD et des Conventions de Nairobi et d'Abidjan, a été créé pour soutenir la mise en œuvre de la feuille de route de la **Décennie africaine de l'océan**.
6. Elle a décrit les principales réalisations du Groupe de travail, notamment :
* L'élaboration et le lancement réussi du **Programme SEAWARD Africa**, un programme parapluie de la Décennie de l'océan fournissant un cadre continental pour coordonner les actions de la Décennie africaine ;
* Visibilité régionale et mondiale **effective**  de l'engagement de l'Afrique dans la Décennie de l'Océan grâce à une représentation dans plus de 20 événements majeurs ;
* Établissement de **partenariats stratégiques** clés, notamment avec GEOMAR, OceanX, WIOMSA et le Belmont Forum ;
* Rédaction du **mandat du Bureau de coordination de la Décennie pour l'Afrique**, qui sera accueilli par IOCAFRICA, puis approuvé par l'Assemblée de la COI ;
* Organisation d'événements percutants tels que l' **événement satellite africain** lors de la Conférence de la Décennie de l'océan 2024 et de webinaires régionaux pour mobiliser les parties prenantes pour les soumissions d'actions de la Décennie.
1. Elle a en outre décrit les actions en cours nécessitant un suivi de la part de la prochaine cohorte de la Taskforce, notamment la finalisation du plan de communication SEAWARD Africa, le renforcement des partenariats, le suivi d'initiatives telles que l'**expédition OceanX Around Africa, le projet FUTURO** et la participation aux grands événements à venir tels que  **l'UNOC 2025** et le **symposium WIOMSA.**
2. Le Dr Uku a souligné que le succès continu du groupe de travail dépend de la **participation active, du soutien institutionnel** et d'**un financement adéquat.** Elle a appelé à des liens plus étroits avec les Comités nationaux de la Décennie, à une représentation régionale équilibrée et à une dynamique soutenue à travers l'opérationnalisation de la DCO pour l'Afrique.
3. **Proposition** proposée : La Sous-Commission **a pris note** des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable au niveau mondial, y compris les conclusions de l'**évaluation à mi-parcours** et de la Réponse de la  **direction de la COI**, et **a encouragé les États membres** à aligner leurs politiques et priorités nationales sur la vision de la Décennie et la Déclaration de Barcelone.
4. **Proposition** : La Sous-Commission **s'est félicitée** des réalisations de la première équipe spéciale de la Décennie de l'océan africain (2022-2024), y compris le lancement réussi du **programme SEAWARD Africa**, et **a félicité** les membres de la taskforce pour leur dévouement et leur contribution à la mise en œuvre de la feuille de route de la Décennie de l'océan Afrique.
5. **Proposition** : La Sous-Commission **a réaffirmé son soutien** à l'opérationnalisation du Bureau de coordination de la **Décennie pour l'Afrique**  hébergé au sein d'IOCAFRICA et **a appelé les États membres et les partenaires** à fournir le soutien politique, financier et technique nécessaire à sa mise en place et à son fonctionnement complets.
6. **Proposition :** La Sous-Commission **a demandé au Secrétariat** d'assurer une transition en douceur vers le deuxième groupe de travail de la Décennie de l'océan africain, y compris la documentation des enseignements tirés, la continuité des partenariats et l'alignement sur les priorités de SEAWARD Africa.
7. **Proposition** : La Sous-Commission **a invité les**  partenaires et les structures de coordination de la Décennie à explorer les synergies entre les initiatives africaines et les programmes mondiaux de la Décennie, et à assurer une participation significative de l'Afrique aux principales plateformes, notamment la **Conférence des Nations Unies sur les océans de 2025** et d'autres forums internationaux.

## 4.4 RAPPORT SUR LE SYSTÈME MONDIAL D'OBSERVATION DE L'OCÉAN (GOOS-AFRICA)

1. Ce point de l'ordre du jour a été présenté par  **le Prof. Kouadio Affian**, Président de GOOS-AFRICA. Il a présenté le rapport complet sur les réalisations et les développements en cours du GOOS-AFRICA au cours de la période d'avril 2022 à avril 2025, rappelant sa fondation telle que mandatée par la **Conférence panafricaine sur la gestion côtière intégrée durable (PACSICOM)** et approuvée par les ***résolutions XX-20, XX-21 et XX-22 de l'Assemblée de la COI.***
2. Le Prof. Affian a souligné que **GOOS-AFRICA** reste une pierre angulaire de l'océanographie opérationnelle en Afrique, dédiée à la promotion d'un système d'observation durable et intégré qui soutient les services climatologiques, la gestion des écosystèmes, les systèmes d'alerte précoce et la gouvernance durable des océans à travers le continent. Malgré des revers historiques, notamment l'annulation d'un poste d'administrateur dédié au sein de l'UNESCO pour coordonner GOOS-AFRICA, le Comité de coordination, avec le soutien solide de la Commission de **l'Union africaine,** a réussi à revitaliser l'initiative.

**Principales étapes et réalisations**

1. **Partenariat stratégique avec GMES & AfricaGOOS-AFRICA a développé une collaboration formelle avec le Programme GMES & Afrique**, ce qui a donné lieu à une série de réunions techniques conjointes :
	* **Kigali (octobre 2022) :** Jeter les bases de priorités coordonnées en matière d'observations, de gouvernance et de partage de données.
	* **Mombasa (septembre 2023) :** Nous avons convenu d'une matrice détaillée des produits attendus, notamment l'établissement d'un inventaire continental **des infrastructures d'observation des océans, l**  'élaboration d'un nouveau plan stratégique et l'engagement avec les départements de la CUA et les conventions régionales.
	* **Charm el-Cheikh (novembre 2023) :** Affiné une **vision à long terme, un** plan d'action stratégique (2024-2026) et convenu des priorités pour les variables océaniques essentielles (EOV), l'innovation technologique, la communication et les mécanismes d'évaluation.
2. **Opérationnalisation du Secrétariat GOOS-AFRICAGOOS-AFRICA, avec l'aval des parties prenantes et de l'Union africaine, a officiellement établi son Secrétariat à la CURAT** (Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire). Ce secrétariat sert de centre de coordination continentale, permettant un engagement structuré avec les institutions nationales et les parties prenantes régionales.
3. **Élaboration d'un plan d'action stratégique triennal (2024-2026)**
Le plan privilégie :
	* la cartographie et la mise à niveau des infrastructures ;
	* le renforcement des capacités nationales et régionales ;
	* Engagement avec le programme SEAWARD Afrique et la feuille de route de la Décennie de l'océan ;
	* la promotion des variables océaniques essentielles (EOV) ;
	* Stratégies de communication, d'éducation et d'évaluation ;
	* Intégration de l'innovation et des technologies à faible coût pour l'observation.
4. **Réforme de la gouvernance et création d'un conseil consultatifReconnaissant la nécessité d'une continuité stratégique et d'une mémoire institutionnelle, une structure de gouvernance révisée a été proposée et approuvée. Cela comprend :**
	* Un **Comité de coordination GOOS-AFRICA renforcé** ;
	* La mise en place d'un **conseil consultatif composé d'**anciens présidents de GOOS-AFRICA, de chefs de projet LME et de chefs des principales institutions marines africaines pour assurer la supervision, l'orientation et le soutien des fonctions du Secrétariat.
5. **Initiatives continentales et régionalesGOOS-AFRICA a coordonné et documenté les efforts d'observation de l'océan dans les principales LME africaines :**
	* **GCLME :** Acidification des océans (BIOTTA), Argo, écoles d'été et évaluations des pêches.
	* **Courant des Canaries :** Relevés de planeurs, surveillance du CO₂, capteurs satellites/in situ et suivi des pêcheries artisanales.
	* **Méditerranée/Afrique du Nord :** projet ODYSSEA, coopération CIESM, réseaux de marégraphes, WestMED.
	* **Courant de Benguela :** planification et surveillance de l'espace marin dirigées par le BCC via MARISMA.
	* **Océan Indien occidental :** contributions à l'IOGOOS, à l'IndOOS, au SWIOFP et aux systèmes de surveillance côtière.
6. **Formation et renforcement des capacitésGOOS-AFRICA a organisé et planifié plusieurs ateliers régionaux à :**
	* **CURAT (Côte d'Ivoire) :** Formation à la télédétection ;
	* **INRH (Maroc) :** Modélisation et prévision ;
	* **NIOF (Égypte) :** Acquisition, traitement et archivage des données. Celles-ci ont été complétées par une coopération bilatérale avec la Chine, y compris une formation à la télédétection de la couleur de l'océan, aux flotteurs BGC-Argo et à la surveillance écologique.
7. **Innovation et intégration technologiqueLes efforts en cours comprennent :**
	* Validation de capteurs à faible coût en partenariat avec GAIA ;
	* Dons de bouées intelligentes de la Chine ;
	* Extension des réseaux marégraphiques ;
	* Engagement avec Copernicus et le DCC Ocean Prediction pour soutenir les systèmes d'alerte précoce et les systèmes de jumeaux numériques pour l'Afrique.
8. **Connaissance de l'océan et engagement communautaireGOOS-AFRICA prépare une stratégie de communication complète, avec des plans pour lancer :**
	* Un **site internet et une identité de marque GOOS-AFRICA ;**
	* Newsletters et plateformes de médias sociaux ;
	* Événements de sensibilisation et initiatives de science citoyenne ;
	* Collaborations avec WIOMSA et des groupes confessionnels pour promouvoir la sensibilisation de la communauté.
9. **Collaboration internationaleGOOS-AFRICA continue de jouer un rôle important** dans :
	* Le **projet OPERA,** qui soutient la prévision océanique à travers trois consortiums ;
	* Le **projet MoNITOR** avec la Chine ;
	* Renforcer la visibilité de l'Afrique dans la communauté mondiale d'observation des océans
10. **Proposition :** La Sous-Commission **a pris note** du rapport complet sur la revitalisation et la mise en œuvre de GOOS-AFRICA et **a félicité** le Comité de coordination d'avoir fait avancer un programme d'observation des océans à l'échelle du continent dans des circonstances difficiles.
11. **Proposition :** La Sous-Commission **s'est félicitée** de l'adoption du **Plan d'action stratégique GOOS-AFRICA (2024-2026)** et **a demandé au Secrétariat,** en collaboration avec GOOS-AFRICA et l'Union africaine, de soutenir sa mise en œuvre progressive.
12. **Proposition :** La Sous-Commission **a soutenu** la structure de gouvernance révisée proposée de GOOS-AFRICA, y compris la création d'un Comité directeur et d'un **Conseil consultatif de haut niveau**  pour guider la stratégie à long terme, la coordination et la collecte de fonds.
13. **Proposition proposée** : La Sous-Commission **a encouragé les États Membres** à désigner des points focaux nationaux pour le GOOS, à soutenir activement le développement des infrastructures nationales et régionales (par exemple, marégraphes, EOV) et à renforcer leur participation aux activités et à la formation du GOOS.
14. **Proposition** : La Sous-Commission **a encouragé GOOS-AFRICA** à poursuivre son engagement avec des initiatives internationales, notamment **OPERA, MoNITOR,** et le **DCC Ocean Prediction,** tout en renforçant l'appropriation africaine des données opérationnelles et des outils de prévision.
15. **Proposition :** La Sous-Commission **a demandé au Secrétariat**, en collaboration avec GOOS-AFRICA, de veiller à ce que ses activités soient mises en œuvre en synergie avec le **Programme SEAWARD Africa** et de présenter un rapport d'activité à la neuvième session d'IOCAFRICA.
16. **Proposition :** La Sous-Commission **a invité les partenaires et les donateurs** à apporter un soutien financier et technique aux opérations, au renforcement des capacités, au développement des infrastructures et à l'innovation dans les systèmes d'observation des océans en Afrique du GOOS-AFRICA.

## 4.5 CRÉATION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES DONNÉES ET L'INFORMATION OCÉANIQUES D'IOCAFRICA

1. Ce point de l'ordre du jour a été présenté par **M. John Ndarathi**, qui a présenté les raisons de la création du Groupe de  **travail sur les données et l'information océaniques de l'IOCAFRICA (IOCAFRICA-ODIN)** en tant que mécanisme structuré pour guider, coordonner et soutenir le Réseau revitalisé de données et d'informations océaniques pour l'Afrique.
2. Il a rappelé que l'IOCAFRICA a une longue et fructueuse histoire de soutien à la gestion des données et de l'information océaniques à travers le continent à travers l' **initiative ODINAFRICA**, et a souligné que l'évolution des défis et des opportunités dans le cadre de la **Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030)** appelle à un mécanisme de gouvernance renouvelé.
3. M. Ndarathi a informé la Sous-Commission que la proposition s'aligne sur la **décision de février 2024 du Groupe de gestion de l'IODE**, qui a recommandé la réactivation des réseaux régionaux de données et d'information océaniques (ODIN) en tant que communautés de pratique régionales afin d'assurer une participation inclusive, le développement des capacités et l'interopérabilité des systèmes de données.
4. Il a souligné que la création du Groupe de travail IOCAFRICA-ODIN est essentielle pour réaliser les objectifs du **Plan stratégique IOCAFRICA-ODIN (2022-2030)** et pour parvenir à un alignement sur les cadres régionaux et mondiaux tels que :
* la **stratégie à moyen terme du CIO (2022-2029)** ;
* Plan stratégique de la COI pour la gestion des données et de l'information océaniques (2023-2029)
* L**'Agenda 2063 de l'Union africaine**, la **Stratégie de l'économie bleue** et **la Politique et stratégie spatiales de l'Afrique** ;
* La **feuille de route de la Décennie de l'océan pour l'Afrique**.
1. Il a conclu en soulignant l'importance stratégique du Groupe de travail pour renforcer la position de l'Afrique dans le paysage mondial des données océaniques et assurer un écosystème de gouvernance des données prêt pour l'avenir, inclusif et durable sur tout le continent.
2. **Proposition** : La Sous-Commission **a approuvé** la création du Groupe de travail sur les **données et l'information océaniques de l'IOCAFRICA** (Groupe de travail IOCAFRICA-ODIN) en tant que mécanisme de supervision chargé de coordonner et d'orienter la mise en œuvre du Plan stratégique du Réseau de données et d'information océaniques de l'IOCAFRICA (2022-2030).
3. **Proposition :** La Sous-Commission **a demandé au Secrétariat**, en consultation avec les membres du Bureau d'IOCAFRICA et le Secrétariat de l'IODE, de finaliser le **mandat du Groupe de** travail, y compris ses objectifs, sa composition, sa structure de gouvernance et ses modalités opérationnelles.
4. **Proposition proposée** : La Sous-Commission **a invité les États membres** à désigner des représentants nationaux qualifiés de leurs centres nationaux de données océanographiques (CNO), d'institutions affiliées au secteur marin et d'organismes compétents pour siéger au Groupe de travail.
5. **Proposition :** La Sous-Commission **a encouragé** le Groupe de travail à promouvoir l'intégration avec les cadres mondiaux et régionaux, y compris l'OIH, l'ANDIS et le jumeau numérique, et à diriger les efforts en matière d'interopérabilité des données, de partage sécurisé et d'innovation numérique.
6. **Proposition** : La Sous-Commission **a demandé au Secrétariat d'IOCAFRICA** de faciliter la réunion inaugurale du Groupe de travail, de soutenir l'élaboration d'un plan de travail régional et de coordonner l'établissement de rapports périodiques sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre à l'intention des membres du Bureau d'IOCAFRICA et des futures sessions de la Sous-Commission.
7. **Proposition** : Les États membres **ont invité les partenaires et les donateurs** à soutenir les activités du groupe de travail par des contributions techniques et financières, notamment dans des domaines tels que la formation, l'infrastructure numérique et l'engagement des parties prenantes.
8. Proposition : La Sous-Commission **adopte la décision IOCAFRICA-VIII/4.5**

### **PROJET DE DÉCISION IOCAFRICA-VIII/4.5**

**La Sous-Commission,**

**Rappelant** la contribution de longue date du Réseau de données et d'informations océaniques pour l'Afrique (ODINAFRICA) à la gouvernance des données océaniques et au développement des capacités dans la région,

**Prenant acte** des résultats de la réunion de février 2024 du Groupe de gestion de l'IODE, qui a appelé à la revitalisation des réseaux de données et d'information océaniques (ODIN) en tant que communautés régionales de pratique dans le cadre de la Décennie de l'océan et du Plan stratégique de la COI pour la gestion des données et de l'information océaniques (2023-2029),

**Reconnaissant** le rôle d'IOCAFRICA dans la conduite du processus de revitalisation par le biais du Réseau de données et d'informations océaniques (IOCAFRICA-ODIN), et l'alignement stratégique de cette initiative sur la Stratégie à moyen terme de la COI (2022-2029), l'Agenda 2063, la Stratégie de l'Union africaine pour l'économie bleue, la Politique et la Stratégie spatiales africaines et la Feuille de route africaine de la Décennie de l'océan,

**Notant** l'importance croissante de systèmes de données océaniques structurés, interopérables et sécurisés pour éclairer la gouvernance durable des océans, la planification de l'espace marin, les systèmes d'alerte précoce et les stratégies d'adaptation au changement climatique en Afrique,

**Soulignant** la nécessité d'un mécanisme de coordination régionale pour soutenir la gouvernance, la surveillance et la durabilité des initiatives en matière de données océaniques sur l'ensemble du continent,

### **Décide de :**

1. **Mettre en place le Groupe de travail sur les données et l'information océaniques de l'**IOCAFRICA (Groupe de travail IOCAFRICA-ODIN) en tant qu'organe de supervision stratégique pour guider le développement, la mise en œuvre et la gouvernance du Réseau de données et d'informations océaniques IOCAFRICA ;
2. **Adopter le mandat du Groupe de** travail, qui sera finalisé par les Responsables d'IOCAFRICA en consultation avec le Secrétariat de l'IODE et les parties prenantes concernées, en décrivant son mandat, sa composition, ses modalités de gouvernance et ses modalités de fonctionnement ;
3. **Demander au Secrétariat**, en collaboration avec le Bureau du projet IODE et les partenaires concernés, de :
	* Faciliter la nomination des membres du Groupe de travail ;
	* Organiser la réunion inaugurale du Groupe de travail pour définir ses priorités opérationnelles, sa feuille de route et ses livrables ;
	* Fournir un appui technique au Groupe de travail et coordonner son intégration avec d'autres initiatives régionales et mondiales en matière de données océaniques, y compris le Centre d'information sur l'océan (OIH) et les développements du Jumeau numérique de l'océan (DTO) ;
4. **Encourager les États membres** à participer activement aux travaux du Groupe de travail en désignant des représentants qualifiés de leurs centres nationaux de données océanographiques (CNDP), d'établissements universitaires et d'organismes compétents ;
5. **Inviter les partenaires de développement et les organisations régionales** à soutenir les activités du Groupe de travail par des contributions techniques et financières, notamment dans des domaines tels que la transformation numérique, le renforcement des capacités, l'infrastructure basée sur le cloud et les plateformes sécurisées d'échange de données ;
6. **Charger le Groupe de travail** de rendre compte de ses progrès, de ses réalisations et de ses défis à chaque session de l'IOCAFRICA, et de soumettre une mise à jour annuelle aux membres du Bureau de l'IOCAFRICA et au Secrétariat de la COI pour examen et alignement sur les cadres stratégiques plus larges de la COI et de la Décennie de l'océan.

## **ANNEXE A du PROJET DE DÉCISION IOCAFRICA-VIII/4.5**

### **Mandat**

### **Arrière-plan**

La revitalisation du Réseau de données et d'informations océaniques pour l'Afrique (ODINAFRICA), désormais positionné sous le nom d**'IOCAFRICA-ODIN**, a été fortement recommandée par une série de consultations régionales et approuvée par la réunion de février 2024 du Groupe de gestion de l'IODE. L'initiative vise à renforcer l'écosystème des données et de l'information océaniques de l'Afrique conformément à la **Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030),** à la Feuille de route de la **Décennie de l'océan** pour l'Afrique et au **Plan stratégique IOCAFRICA-ODIN (2022-2030).**

La mise sur pied d'un groupe de **travail dédié** assurera la gouvernance, la coordination et la mise en œuvre structurées des trois piliers prioritaires du Plan stratégique :

1. Promouvoir un **jumeau numérique régional** ;
2. Renforcer le Portail de Données ODINAFRICA en tant que Pôle Régional Africain pour l'**ODIS ;**
3. Promouvoir le **développement des capacités** et l'engagement des parties prenantes pour la gouvernance des données océaniques.

### **Objectif**

L'objectif principal du Groupe de travail est de réunir des experts et des institutions régionaux et mondiaux pour :

* Coordonner et superviser la mise en œuvre du Plan stratégique IOCAFRICA-ODIN ;
* Promouvoir l'appropriation et la participation régionales par les États membres, les universités et les parties prenantes ;
* Renforcer la contribution de l'Afrique à l'écosystème mondial des données océaniques et en tirer parti

### **Mandat et fonctions clés**

Le Groupe de travail :

* Guider la traduction du Plan stratégique IOCAFRICA-ODIN en actions co-conçues ;
* Donner des conseils sur la mobilisation des ressources, l'établissement de partenariats et la coordination avec les cadres mondiaux ;
* Promouvoir l'harmonisation des normes de partage des données, des politiques d'accès et de l'architecture technique ;
* Élargir l'engagement multisectoriel, y compris les détenteurs de connaissances autochtones, les professionnels de l'océan en début de carrière (ECOP) et les acteurs du secteur privé ;
* Soutenir les programmes de formation, le développement des infrastructures et la création de pôles régionaux de recherche et de données ;
* Faciliter l'intégration avec les initiatives Ocean **Information Hub (OIH),** **ODIS**, et **Digital Twin Ocean (DTO)** ;
* Recommander des stratégies pour le libre accès, l'infrastructure de données basée sur le cloud, les applications d'IA et la sécurité des données (par exemple, blockchain)

### **Composition**

* Le Groupe de travail sera composé d'un maximum de **10 experts régionaux et internationaux** dans les domaines suivants :
	+ Gestion des données et de l'information océaniques,
	+ Observation et prévision des océans,
	+ Développement des capacités,
	+ Climat et santé des océans,
	+ Les technologies numériques (DTO, IA, cloud computing),
	+ Politique, droit et gouvernance.
* **La diversité et** l'équilibre en termes de géographie, de génération, de genre et de représentation institutionnelle seront priorisés, y compris les ECOP.

### **Processus de sélection**

* Les membres seront choisis par un **panel convoqué par le Président et les Vice-Présidents d'IOCAFRICA**, avec l'appui technique des Secrétariats d'IOCAFRICA et de l'IODE.
* La sélection sera basée sur l'expertise et l'engagement démontré envers les objectifs d'IOCAFRICA-ODIN.
* Les membres siégeront à titre personnel pour un **mandat de deux ans**, renouvelable une fois.
* Les mandats seront échelonnés afin d'assurer la continuité et la mémoire institutionnelle.

### **Président et secrétariat**

* Le Groupe de travail élira un **président** parmi ses membres pour un mandat de deux ans.
* Le  **Secrétariat d'IOCAFRICA** servira de secrétariat au Groupe de travail, fournissant un soutien administratif, technique et éditorial.

### **Modalités de travail**

* Le Groupe de travail se réunira au moins **quatre fois par an**, dont **une réunion en personne**, sous réserve de la disponibilité des ressources.
* Des experts extérieurs invités pourraient participer à des réunions sur des thèmes spécifiques, comme convenu par consensus.
* Les procès-verbaux seront consignés par le Secrétariat et communiqués à tous les membres.
* Le Groupe de travail fera rapport **chaque année** aux Responsables d'IOCAFRICA et **tous les deux ans** à l'ensemble de la Session d'IOCAFRICA.
* Un **processus décisionnel fondé sur le consensus** sera utilisé.

### **Communication et collaboration**

* Le groupe de travail utilisera des outils numériques (p. ex., courriel, conférences virtuelles, plateformes collaboratives) pour assurer une communication et une exécution efficaces des tâches.
* Des mécanismes clairs d'attribution des tâches et de suivi seront mis en place.

### **Surveillance, rapports et évaluation**

* Un cadre axé sur les résultats sera appliqué pour suivre les progrès et l'impact.
* Les rapports annuels comprendront les réalisations, les défis, les recommandations et les plans d'action mis à jour.

## 4.6 CRÉATION DU GROUPE DE TRAVAIL OCÉAN-CLIMAT DE L'IOCAFRIQUE

1. Ce point de l'ordre du jour a été présenté par **M. Edwin Mwashinga**, qui a souligné l'urgence croissante de renforcer la coordination régionale et la contribution scientifique sur le lien océan-climat en Afrique, compte tenu de la vulnérabilité croissante du continent et de sa sous-représentation dans les processus mondiaux de prise de décision océan-climat.
2. Il a noté que les écosystèmes marins et côtiers de l'Afrique sont confrontés à des menaces croissantes telles que le réchauffement des océans, l'acidification, l'élévation du niveau de la mer et la désoxygénation, qui ont des impacts directs sur la biodiversité, les pêches, la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance côtiers. Dans le même temps, l'océan est un régulateur climatique clé, absorbant de grandes quantités de chaleur et de CO₂, offrant un potentiel inexploité pour des solutions fondées sur la nature telles que les écosystèmes de carbone bleu, l'atténuation basée sur les océans et les mesures d'adaptation.
3. M. Mwashinga a rappelé l'appel lancé dans la **décision IOCAFRICA-VII/5.2** pour renforcer les capacités régionales de réponse aux impacts océaniques liés au climat. Il a souligné que la création d'un **groupe de travail océan-climat d'IOCAFRICA** est une réponse stratégique et technique au besoin du continent de conseils coordonnés et scientifiques et d'un engagement politique sur les questions climatiques liées aux océans.
4. Il a en outre noté que le Groupe de travail appuiera :
* Intégrer les priorités océaniques dans les cadres de politique climatique tels que les CDN, les PAN et les stratégies de développement à long terme à faibles émissions (LT-LEDS) ;
* Générer des orientations scientifiques et des notes d'orientation spécifiques à l'Afrique ;
* Faciliter une participation cohérente aux processus de la CCNUCC, y compris les COP, le Dialogue sur l'océan et le changement climatique, et le Fonds pour les pertes et dommages ;
* Améliorer l'accès au financement international de la lutte contre le changement climatique ;
* Renforcer les partenariats régionaux avec le GIEC, les Conventions de Nairobi et d'Abidjan, la Stratégie de l'Union africaine sur le changement climatique et la Feuille de route africaine de la Décennie de l'océan.
1. Le Groupe de travail est conçu comme une plate-forme multidisciplinaire composée d'un maximum de 15 experts de tous les secteurs et régions, soutenus par le Secrétariat d'IOCAFRICA, et produira des rapports phares, des orientations techniques, des activités de renforcement des capacités et des soumissions stratégiques aux forums internationaux.
2. **Proposition** : La Sous-Commission **a approuvé** la création du Groupe de **travail océan-climat d'IOCAFRICA** en tant que mécanisme dédié pour coordonner l'engagement scientifique et politique régional, renforcer les capacités institutionnelles et promouvoir l'intégration de solutions fondées sur l'océan dans la planification et le financement du climat à travers l'Afrique.
3. **Proposition :** La Sous-Commission **a approuvé le mandat du Groupe de** travail tel qu'il est exposé dans le document IOCAFRICA-VIII/4.6.Doc(1), y compris ses objectifs, son champ d'application, ses critères d'adhésion et ses responsabilités en matière d'établissement de rapports.
4. **Proposition** : La Sous-Commission **a demandé au Secrétariat d'IOCAFRICA** de lancer la sélection et la nomination d'un maximum de 15 experts sur la base d'une expertise démontrée dans les domaines des sciences océano-climatiques, du carbone bleu, de l'adaptation côtière, de la politique marine et du financement de l'action climatique, tout en assurant l'équilibre générationnel, géographique et entre les sexes.
5. **Proposition** : La Sous-Commission **a demandé au Secrétariat d'IOCAFRICA** de fournir un soutien technique et logistique au Groupe de travail et de faciliter sa participation aux processus climatiques mondiaux et régionaux, y compris la CdP de la CCNUCC, les groupes de travail du GIEC et les plateformes de financement de l'action climatique.
6. **Proposition** : Les États membres **ont invité les États membres et les partenaires** à soutenir le Groupe de travail par des contributions financières, des contributions techniques et une collaboration, en particulier dans l'élaboration d'outils d'orientation, d'activités de renforcement des capacités et de publications stratégiques.
7. Proposition : La Sous-Commission **a adopté la décision IOCAFRICA/VIII/4.6**

**Projet de décision IOCAFRICA-VIII/4.6**

**Rappelant** la Décision IOCAFRICA-VII/5.2 sur la vulnérabilité de l'Afrique et des États insulaires adjacents au changement climatique et l'appel à un renforcement des capacités de réponse aux impacts liés aux océans ;

**Reconnaissant** le rôle essentiel de l'océan dans la régulation du système climatique mondial, ainsi que les menaces émergentes que représentent le réchauffement, l'acidification, la désoxygénation et l'élévation du niveau de la mer pour les écosystèmes marins et les communautés côtières en Afrique ;

**Reconnaissant** l'intégration croissante de l'océan dans les mécanismes de politique climatique mondiale, y compris le Dialogue sur l'océan et le changement climatique de la CCNUCC, le Bilan mondial et le Fonds pour les pertes et dommages ;

**Affirmant** la pertinence des cadres régionaux tels que la Stratégie africaine sur le changement climatique, la Stratégie pour l'économie bleue en Afrique et la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable, pour guider l'action océano-climatique sur le continent ;

**Notant** l'importance de renforcer la voix et le leadership de l'Afrique dans les forums mondiaux océan-climat, d'améliorer l'accès au financement de la lutte contre le changement climatique et de soutenir les politiques et la planification fondées sur la science ;

La Sous-Commission**:**

1. **Approuve** la création du Groupe de travail océan-climat de l'IOCAFRICA pour un mandat initial de deux ans (2025-2027) ;
2. **Demande** au Secrétariat d'IOCAFRICA d'inviter des experts à siéger en tant que membres du Groupe de travail sur la base de leur expertise démontrée en matière de science et de politique océan-climat, en veillant à l'équilibre géographique, entre les sexes et générationnel ;
3. **Prie en outre** le Secrétariat de fournir l'appui logistique et technique nécessaire au Groupe de travail et de faciliter sa participation aux processus régionaux et mondiaux pertinents ;
4. **Encourage** les États membres et les partenaires à soutenir les travaux du Groupe de travail par des contributions financières, une collaboration technique et la diffusion de ses conclusions ;
5. **Demande** au Secrétariat de présenter un rapport d'activité complet sur les activités du Groupe de travail à la neuvième session de l'IOCAFRICA.

Annexe A au **projet de décision IOCAFRICA-VIII/Dec.4.6**

Mandat du Groupe de travail Océan-Climat d'IOCAFRICA

**Objet** :

Fournir des conseils d'experts, favoriser les partenariats stratégiques et faciliter la coordination et la mise en œuvre d'initiatives régionales liées au lien océan-climat en soutien aux États membres de l'OICAFRICA.

**Portée des travaux** :

* Fournir une contribution scientifique-politique sur le lien entre océan-climat, en particulier en relation avec les contextes africains ;
* Surveiller et évaluer les impacts du changement climatique sur les écosystèmes marins et côtiers ;
* Soutenir l'intégration des actions fondées sur l'océan dans les stratégies climatiques nationales et régionales ;
* Contribuer aux processus politiques régionaux et internationaux par le biais de documents de position, de rapports techniques et de représentations d'experts ;
* Faciliter l'accès et la mobilisation des financements climat pour les initiatives océano-côtières ;
* Promouvoir le développement des capacités et l'échange de bonnes pratiques entre les États membres.

**Adhésion:**

* Composé d'un maximum de 15 experts provenant de diverses disciplines, secteurs et régions ;
* Les membres seront invités par le Secrétariat d'IOCAFRICA sur la base de leur expertise démontrée en matière de science et de politique océan-climat, ainsi que de leurs contributions aux initiatives régionales et internationales liées au changement climatique, à la gouvernance des océans et au développement durable. Le Secrétariat consultera les programmes concernés de la COI et les institutions partenaires afin d'assurer une représentation équilibrée entre les zones géographiques, les disciplines et les secteurs. Cette approche permet d'assurer une sélection ciblée et stratégique des membres tout en minimisant les délais de procédure. Le mandat est renouvelable pour deux ans, sous réserve des résultats obtenus et de la pertinence continue par rapport aux objectifs du Groupe de travail.
* L'équilibre entre les sexes et les générations doit être respecté dans la composition.

**Gouvernance:**

* Les coprésidents élus par les membres du Groupe de travail dirigeront les activités et rendront compte au Secrétariat d'IOCAFRICA ;
* Le Secrétariat assurera la coordination, le soutien logistique et la liaison avec le CIO et les organisations partenaires.
* Le Groupe de travail fonctionnera dans le cadre d'un processus décisionnel fondé sur le consensus et pourra former des sous-groupes thématiques au besoin.

**Rapports** :

* Le Groupe de travail soumettra des mises à jour trimestrielles au Secrétariat et un rapport annuel aux Responsables d'IOCAFRICA ;
* Un rapport complet sera présenté à chaque session d'IOCAFRICA, décrivant les progrès, les défis et les recommandations pour les actions futures.

**Réunions** :

* Les réunions auront lieu tous les trimestres, avec au moins une réunion physique par an, sous réserve de la disponibilité des ressources ;
* D'autres réunions peuvent être convoquées avant les grands événements mondiaux ou régionaux.

## 4.7 REVITALISATION DU GROUPE D'EXPERTS DE L'IOCAFRIQUE SUR LES PROLIFÉRATIONS D'ALGUES NUISIBLES

1. Ce point de l'ordre du jour a été présenté par  **le Prof. Zacharie Sohou**, qui a souligné le besoin croissant de revitaliser le Groupe d'experts de l'IOCAFRICA sur les efflorescences algales nuisibles (LAB) en tant que réponse stratégique à la fréquence, à la gravité et à l'expansion spatiale croissantes des efflorescences algales nuisibles dans les eaux marines et côtières africaines. Il a souligné que ces événements posent des risques croissants pour la santé humaine, la biodiversité marine, les pêches et les moyens de subsistance économiques, en particulier dans les communautés qui dépendent des mollusques et crustacés, de l'aquaculture et du tourisme.
2. Le professeur Sohou a rappelé que le Groupe d'experts a été initialement formé en 2015 et a tenu sa première réunion en 2016, au cours de laquelle des termes de référence ont été adoptés pour guider les évaluations fondamentales et la cartographie des capacités. Cependant, le groupe est devenu inactif en l'absence de mécanismes de coordination dédiés, de financement et de suivi institutionnel.
3. Il a noté que la revitalisation proposée est alignée sur la Stratégie à moyen terme de la COI (2022-2029), la feuille de route de la Décennie de l'océan pour l'Afrique, la Stratégie de l'Union africaine pour l'économie bleue et l'appel à l'action régional lancé lors de la réunion de mars 2025 du Groupe d'experts intergouvernemental COI-FAO sur les efflorescences algales nuisibles (IPHAB). Le professeur Sohou a souligné l'opportunité pour le groupe revitalisé de servir de principal mécanisme africain pour coordonner la surveillance des efflorescences algales nuisibles, renforcer les capacités institutionnelles, guider les cadres nationaux d'alerte précoce et d'intervention, et assurer des contributions cohérentes aux données des dépôts mondiaux d'efflorescences algales nuisibles, y compris HAEDAT et OBIS.
4. Il a présenté le mandat révisé (IOCAFRICA-VIII/4.7.Inf.1), qui reflète un éventail plus large de responsabilités et vise à positionner le groupe comme une plate-forme multidisciplinaire faisant le lien entre la science, la politique et les partenariats régionaux.
5. **Proposition :** La Sous-Commission **s'est félicitée** de l'initiative visant à revitaliser le Groupe d'experts de l'IOCAFRICA sur les efflorescences algales nuisibles, reconnaissant la menace croissante que les efflorescences algales nuisibles font peser sur les écosystèmes côtiers, la sécurité alimentaire, la santé publique et la résilience économique en Afrique.
6. **Proposition :** La Sous-Commission **a approuvé** le mandat actualisé du Groupe d'experts d'IOCAFRICA sur les efflorescences nuisibles, tel qu'il est décrit dans le document IOCAFRICA-VIII/4.7.Inf.1, et a demandé au Secrétariat d'IOCAFRICA de faciliter la reconstitution du Groupe par le biais d'un processus de nomination transparent et inclusif.
7. **Proposition proposée :** La Sous-Commission **a encouragé** la désignation de centres nationaux de coordination pour les armes à la merchandelle et l'intégration de la surveillance des algues nuisibles dans les programmes nationaux de gestion des risques océaniques et côtiers.
8. **Proposition :** La Sous-Commission **a préconisé un**  renforcement de la collaboration avec la COI-IPHAB, le réseau HANA, l'AIEA, les organismes régionaux des pêches et d'autres partenaires concernés pour soutenir la formation, la surveillance, l'échange de données et la réponse coordonnée aux incidents d'efflorescence algale nuisible.
9. **Proposition :** La Sous-Commission **a demandé** que le Groupe revitalisé soumette une mise à jour annuelle aux responsables d'IOCAFRICA et un rapport d'activité biennal à la Sous-Commission, décrivant les contributions scientifiques, les soumissions de données, les partenariats et les priorités stratégiques pour l'avenir.
10. Proposition : La Sous-Commission **a adopté la décision IOCAFRICA-VIII/Dec.4.7**

**Projet de décision IOCAFRICA-VIII/Dec.4.7**

La Sous-Commission**,**

**Rappelant** la menace persistante et croissante que représentent les efflorescences algales nuisibles pour les écosystèmes marins, les pêcheries, l'aquaculture, la santé publique et les économies côtières à travers l'Afrique ;

**Reconnaissant** les efforts fondamentaux entrepris par le Groupe d'experts de l'IOCAFRICA sur les efflorescences algales nuisibles créé en 2015 et les précieuses contributions du Groupe d'experts sur les efflorescences algales nuisibles (IPHAB) de la COI-FAO, y compris le réseau régional d'algues nuisibles d'Afrique du Nord (HANA) ;

**Prenant acte** des résultats de la réunion de l'IPHAB qui s'est tenue du 18 au 20 mars 2025, qui a souligné l'importance d'une coordination régionale renforcée et de contributions en données aux systèmes mondiaux de surveillance des efflorescences nuisibles,

**Affirmant** l'alignement du Groupe revitalisé proposé sur la Stratégie à moyen terme de la COI (2022-2029), la Feuille de route africaine de la Décennie de l'océan, la Stratégie de l'Union africaine pour l'économie bleue et l'Agenda 2063 ;

**Reconnaissant en outre** la nécessité d'un mécanisme régional multidisciplinaire pour fournir des orientations techniques, favoriser la collaboration scientifique et renforcer les capacités institutionnelles en matière de détection, de surveillance et d'atténuation des efflorescences nuisibles,

**Décide de :**

1. **Rétablir le Groupe d'experts d'IOCAFRICA sur les efflorescences algales nuisibles (HABs)** en tant que mécanisme formel de conseil et de coordination dans le cadre d'IOCAFRICA afin de renforcer la préparation, la réponse et l'échange de connaissances régionaux sur les efflorescences algales nuisibles ;
2. **Adopter le mandat actualisé** du Groupe d'experts sur les efflorescences nuisibles, tel qu'il est décrit dans le document IOCAFRICA-VIII/4.7.Inf.1, définissant ses objectifs, sa structure, sa composition et ses obligations en matière de rapports ;
3. **Demander au Secrétariat d'IOCAFRICA** d'initier un processus transparent et inclusif pour nommer jusqu'à 15 experts qualifiés au sein du Groupe, en assurant une représentation équilibrée entre les régions, les disciplines, les sexes et les générations ;
4. **Encourager les États membres** à désigner des points focaux nationaux pour les armes à virus HAB et à contribuer activement aux plateformes régionales et mondiales de données sur les HAB, y compris HAEDAT, OBIS et le Rapport de situation mondial de la COI sur les HAB ;
5. **Inviter à collaborer** avec la COI-IPHAB, le réseau HANA, l'AIEA, les organisations régionales de pêche, les programmes sur les grands écosystèmes marins (LME) et d'autres partenaires stratégiques à l'appui de la formation, du partage des données, de la recherche conjointe et des systèmes d'alerte précoce coordonnés ;
6. **Demander au Groupe revitalisé** de fournir une mise à jour annuelle aux membres du Bureau d'IOCAFRICA et un rapport d'avancement biennal complet à la Sous-Commission, décrivant les réalisations, les leçons apprises et les priorités tournées vers l'avenir.

**Annexe A au projet de décision IOCAFRICA-VIII/Dec.4.7**

Projet de mandat du Groupe d'experts d'IOCAFRICA sur les efflorescences algales nuisibles

**1. Mandat :**
Le Groupe servira de mécanisme technique et consultatif régional sous l'égide de l'IOCAFRICA, chargé de coordonner les efforts de surveillance, d'atténuation et de gestion des proliférations d'algues nuisibles en Afrique. Il soutiendra les échanges scientifiques, l'orientation politique, la formation et l'intégration de la surveillance des algues nuisibles dans les systèmes nationaux de gouvernance marine.

**2. Objectifs :**

* Faciliter l'harmonisation de la surveillance, de la collecte de données et de la communication des informations sur les efflorescences nuisibles dans les États membres ;
* Soutenir le développement des capacités en matière de détection des efflorescences algales nuisibles, d'analyse des toxines et de prévisions écologiques ;
* Promouvoir l'intégration de l'évaluation des risques d'efflorescence algale nuisible dans les cadres de planification de l'espace marin, de pêche, d'aquaculture et de santé publique ;
* Renforcer la participation de l'Afrique aux réseaux et aux évaluations mondiaux liés à l'HAB.

**3. Fonctions :**

* Élaborer et superviser la mise en œuvre d'un plan de travail régional biennal ;
* Servir de plateforme pour le partage des connaissances et la recherche collaborative ;
* Produire des orientations techniques, des notes d'orientation et des avis régionaux sur l'intervention et la gestion des algues nuisibles ;
* Coordonner les programmes de formation et de renforcement des capacités avec l'appui de partenaires tels que l'IPHAB, l'AIEA et les institutions universitaires régionales ;
* Assurer la soumission en temps opportun des données aux plateformes HAEDAT et OBIS du CIO ;
* Soutenir la mise en place de points focaux nationaux et de groupes de travail techniques sur les atteintes d'algues nuisibles.

**4. Composition :** Le groupe comprend jusqu'à 15 membres désignés par les États membres et choisis sur la base de leur expertise en écologie marine, en toxicologie, en technologies de surveillance, en interactions climat-océan, en santé publique ou en gouvernance des océans. L'équilibre géographique, entre les sexes et les générations sera assuré. Les membres siégeront à titre personnel pour un mandat renouvelable de deux ans.

**5. Gouvernance et rapports :** Le Groupe élira un président et un vice-président pour un mandat de deux ans. Il se réunira au moins une fois par an et fournira :

* Un rapport annuel d'avancement à l'intention des responsables d'IOCAFRICA ;
* Un rapport biennal à la Sous-Commission IOCAFRICA ;
* Contributions aux évaluations mondiales de l'IPHAB et de la COI.

**6. Soutien du Secrétariat :** Le soutien administratif et technique sera fourni par le Secrétariat d'IOCAFRICA, en étroite collaboration avec le Secrétariat de la COI et l'IPHAB.

**7. Collaboration :** Le Groupe travaillera en coordination avec les programmes pertinents de la CI (IPHAB, IODE, GOOS), la Décennie de l'océan, les organismes régionaux de pêche, les LME, les réseaux universitaires et la société civile.

**8. Mobilisation des ressources :** Le Groupe aidera IOCAFRICA à identifier et à élaborer des propositions de financement, des partenariats et des contributions en nature pour soutenir la mise en œuvre de son plan de travail et sa viabilité à long terme.

## 4.8 PROPOSITION DE PROGRAMME DE SYSTÈME D'ALERTE PRÉCOCE DES OCÉANS POUR L'AFRIQUE

1. Ce point de l'ordre du jour a été présenté par **M. Edwin Mwashinga**, qui a commencé par souligner la nécessité urgente pour l'Afrique de faire face aux menaces croissantes liées aux risques liés aux océans, notamment les ondes de tempête, l'érosion côtière, les tsunamis et l'élévation du niveau de la mer, par le biais d'une initiative régionale dédiée .
2. Il a poursuivi en attirant l'attention sur la vulnérabilité croissante des États côtiers et insulaires africains aux risques liés aux océans tels que les tsunamis, les ondes de tempête, l'élévation du niveau de la mer et les inondations côtières. Il a souligné que si des efforts considérables avaient été faits au niveau national pour renforcer les systèmes d'alerte rapide météorologique et hydrologique, il restait une lacune critique dans l'intégration des composantes océanographiques, qui étaient essentielles pour des services complets d'alerte précoce multirisques.
3. Il a noté que les impacts du changement climatique, de l'urbanisation côtière rapide et de la couverture observationnelle limitée ont exacerbé l'exposition de la région aux dangers marins. Pour relever ces défis, le système d'alerte précoce des océans pour l'Afrique (OEWS-Africa) proposé vise à établir un cadre coordonné, adapté à l'objectif et à l'échelle du continent qui intègre l'observation, la prévision, la communication et la préparation des communautés. L'initiative s'appuiera sur les programmes existants de la COI/UNESCO et sur les capacités régionales, tout en tirant parti de l'élan de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030).
4. M. Mwashinga a en outre expliqué que la proposition OEWS-Afrique est conçue pour compléter d'autres cadres continentaux tels que le Système africain d'alerte précoce et d'action précoce multirisque (AMHEWAS), l'Agenda 2063 de l'Union africaine, la Stratégie AIMS 2050 et l'initiative des Nations Unies « Alertes précoces pour tous ». Il vise à promouvoir l'intégration régionale, à améliorer les infrastructures d'observation des océans, à favoriser les partenariats institutionnels et à fournir des services d'alerte précoce adaptés aux besoins des communautés vulnérables.
5. **Proposition proposée :** La Sous-Commission **s'est félicitée** de la proposition relative au Système d'alerte précoce des océans pour l'Afrique (OEWS-Africa), reconnaissant les menaces croissantes posées par les aléas liés aux océans tels que les tsunamis, les ondes de tempête et l'élévation du niveau de la mer. Ils ont souligné la nécessité cruciale d'une approche régionale pour renforcer les capacités de surveillance et de prévision des risques océaniques, compte tenu de la couverture géographique limitée et des capacités institutionnelles fragmentées sur le continent. Les États membres ont réaffirmé qu'il était urgent de s'attaquer à ces vulnérabilités en tant que priorité pour renforcer la résilience des communautés côtières et insulaires africaines.
6. Proposition : La Sous-Commission **a reconnu** qu'il importait de combler le fossé entre la production de données scientifiques et les services d'alerte rapide exploitables. Ils ont souligné que si les données sur l'état des océans sont de plus en plus disponibles, elles ne parviennent souvent pas aux utilisateurs finaux en temps opportun ou de manière accessible. Le programme OEWS-Afrique proposé a été salué pour son ambition d'intégrer la surveillance, les prévisions, la communication et la préparation au niveau communautaire dans un cadre opérationnel cohérent qui garantit que les résultats scientifiques sont transformés en systèmes efficaces d'alerte précoce et de communication des risques.
7. Proposition : La Sous-Commission **a reconnu** que la proposition OEWS-Afrique était une initiative opportune et stratégique qui s'aligne sur les efforts continentaux et mondiaux en cours, y compris l'initiative des Nations Unies « Alertes précoces pour tous », le Système africain d'alerte précoce multirisque (AMHEWAS) et la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable. Les États membres ont souligné que ce programme pouvait tirer parti des infrastructures et des partenariats existants, catalyser les investissements dans les systèmes de surveillance des océans et soutenir l'intégration des risques océaniques dans les cadres nationaux et régionaux de réduction des risques de catastrophe.
8. Proposition : La Sous-Commission **adopte la décision IOCAFRICA-VIII/Dec.4.8**

**Projet de décision IOCAFRICA-VIII/Dec.4.8**

La Sous-Commission**:**

1. **Rappelant** l'objectif 2 de la Stratégie à moyen terme de la COI (2022-2029) relatif à l'efficacité des systèmes d'alerte et à la préparation aux tsunamis et autres risques liés aux océans,
2. **Mettant l'accent sur** les objectifs de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030), en particulier le défi consistant à renforcer les services d'alerte précoce multirisques pour les risques océaniques et côtiers ;
3. **Reconnaissant** que le Système africain d'alerte précoce et d'action précoce multirisque (AMHEWAS) constitue un cadre continental d'orientation pour la mise en œuvre de l'alerte précoce ;
4. **Reconnaissant** l'importance d'une observation soutenue de l'océan, de modèles adaptés à l'objectif et de canaux de communication centrés sur la communauté ;
5. **Notant** la disponibilité et l'interopérabilité limitées des données océaniques dans les régions africaines ;
6. **Réaffirmant** le rôle de coordination d'IOCAFRICA dans le renforcement des systèmes d'alerte précoce et la facilitation des partenariats multipartites,

**Décide de :**

* **Approuver** le développement du Système d'alerte précoce des océans pour l'Afrique (OEWS-Africa) en tant qu'initiative phare régionale dans le cadre de la COIA ;
* **Demander** au Secrétariat de l'OICAFRICA de collaborer avec la Commission de l'Union africaine, l'UNDRR, l'OMM, le PNUE, les agences nationales et les partenaires concernés pour co-élaborer une proposition de programme complète, y compris les modalités de mise en œuvre et les besoins en ressources ;
* **Inviter** les États membres à soutenir activement la conception et la mise en œuvre du programme OEWS-Africa, notamment par des contributions en nature, le partage de données et l'alignement des politiques ;
* **Encourager** le Secrétariat d'IOCAFRICA à lancer des efforts de mobilisation de ressources, y compris des partenariats avec des banques de développement, des organisations philanthropiques et des mécanismes de financement climatique ;
* **Demander** au Secrétariat de rendre compte des progrès accomplis, des partenariats établis et des enseignements tirés lors de sa prochaine session et d'assurer l'alignement sur les autres programmes de la Décennie des Nations Unies et les efforts régionaux de résilience climatique.

## 4.9 PROPOSITION D'ACCUEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE PRATIQUE AFRICAINE DES COMPTES MONDIAUX DE L'OCÉAN

1. Le point de l'ordre du jour a été présenté par **M. Ibukun Adewumi,** Secrétaire technique de l'IOCAFRICA. Il a expliqué que la proposition répond au besoin croissant d'approches intégrées et pertinentes pour mesurer et gérer les contributions des écosystèmes océaniques et côtiers au développement national. Il a noté que la comptabilité des océans, telle que promue dans le cadre du Partenariat mondial des comptes de l'océan (GOAP), offre un cadre scientifiquement fondé et internationalement reconnu pour éclairer la planification durable des océans, l'évaluation des écosystèmes et le développement de l'économie bleue.
2. M. Adewumi a rappelé que la Communauté de pratique africaine du GOAP (Africa CoP) a été lancée en 2022 pour favoriser l'échange de connaissances, l'apprentissage institutionnel et la collaboration régionale sur les comptes océaniques à travers le continent. Depuis, la communauté de pratique a élaboré une ébauche de stratégie visionnaire (2024-2026), en mettant l'accent sur les comptes pilotes nationaux, la formation régionale et l'engagement politique.
3. Il a souligné que l'IOCAFRICA est bien placée pour accueillir et coordonner la CdP Afrique, compte tenu de son mandat de promouvoir les sciences océaniques et la prise de décision fondée sur les connaissances en Afrique, et de ses relations de travail étroites avec les organes de l'Union africaine, les conventions sur les mers régionales, les agences statistiques et les institutions de recherche marine.
4. L'accueil de la CdP Afrique dans le cadre de l'IOCAFRICA, a-t-il expliqué, renforcerait la cohérence entre la comptabilité des océans et les initiatives en cours sur la planification durable des océans, l'évaluation des écosystèmes et la politique de l'économie bleue. Cela permettrait également à la Sous-Commission de contribuer activement aux processus mondiaux, y compris la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable et de la Stratégie à moyen terme de la COI (2022-2029).
5. M. Adewumi a invité les États membres à examiner et à approuver la proposition d'IOCAFRICA d'accueillir la CdP Afrique en partenariat avec le Secrétariat du GOAP et les institutions régionales compétentes. Un projet de décision décrivant les modalités, les rôles et les résultats escomptés proposés a été soumis à l'examen de la Sous-Commission au titre de ce point.
6. Proposition : La Sous-Commission **a approuvé** la proposition d'accueillir la Communauté de pratique africaine du Partenariat pour les comptes mondiaux de l'océan (GOAP) sous les auspices de l'IOCAFRICA, en coordination avec le Secrétariat du GOAP et les partenaires concernés.
7. Proposition : La Sous-Commission **a désigné** IOCAFRICA comme Secrétariat de la CdP GOAP Afrique, facilitant l'engagement technique, l'élargissement du nombre de membres, le renforcement des capacités et l'alignement régional sur les cadres de la COI et de la Décennie des Nations Unies pour l'océan.
8. Proposition : La Sous-Commission **a adopté la décision IOCAFRICA-VIII/4.9**

 **Décision IOCAFRICA-VIII/4.9**

La Sous-Commission**,**

**Rappelant** les décisions A-31/3.7 et EC-57/4.5 de la COI, ainsi que les recommandations de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030), qui soulignent la nécessité d'une meilleure intégration des données environnementales, sociales et économiques pour une gouvernance durable des océans,

**Reconnaissant** l'importance de la comptabilité des océans en tant qu'outil à l'appui de la gouvernance des océans, de l'évaluation des écosystèmes, de la planification de l'économie bleue et de l'utilisation durable des ressources marines dans toute l'Afrique,

**Saluant** le travail accompli par le Partenariat pour les comptes mondiaux de l'océan (GOAP) et sa communauté de pratique africaine (CdP Afrique), qui ont élaboré un projet de stratégie (2024-2026) pour faire progresser la comptabilité des océans et le développement des capacités dans la région,

**Prenant note de** la nécessité de renforcer les capacités techniques, institutionnelles et politiques des États membres africains en matière d'élaboration et d'utilisation de comptes intégrés des océans,

**Rappelant en outre** l'engagement d'IOCAFRICA à soutenir l'harmonisation des systèmes de données et de connaissances marines pour une élaboration efficace des politiques, conformément à la Stratégie à moyen terme de la COI (2022-2029) et à la Stratégie de l'économie bleue de l'Afrique,

**Décide de :**

1. **Approuver la proposition d'accueillir la Communauté de pratique africaine du GOAP (CoP Afrique)** sous les auspices de l'IOCAFRICA, en coordination avec le Secrétariat du GOAP et les partenaires concernés ;
2. **Désigner l'OICAFRICA comme Secrétariat de la CdP GOAP Afrique**, facilitant l'engagement technique, l'élargissement du nombre de membres, le renforcement des capacités et l'alignement régional sur les cadres de la COI et de la Décennie des Nations Unies pour l'océan ;
3. **Demander au Secrétariat d'officialiser la collaboration avec le Secrétariat du GOAP**, y compris par le biais d'un protocole d'entente ou d'un arrangement équivalent, définissant les rôles, les responsabilités et les modalités de co-accueil ;
4. **Encourager les États membres** à participer activement à la CdP Afrique en :
	* Désigner des points focaux nationaux pour la comptabilité des océans ;
	* Soutenir l'élaboration de comptes nationaux de l'océan alignés sur les plans de développement nationaux et les indicateurs des ODD ;
	* Intégrer la comptabilité des océans dans la planification spatiale marine, la gestion intégrée des zones côtières et la planification des aires marines protégées ;
5. **Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie de la CdP du GOAP Afrique (2024-2026),** en particulier ses jalons pour :
	* Démonstration de l'adoption des comptes maritimes par les politiques dans au moins cinq pays ;
	* Produire des orientations et des résultats de recherche sur la comptabilité des océans spécifiques à l'Afrique ;
	* Établir des forums d'échanges de connaissances entre les universitaires et les praticiens des politiques ;
6. **Demander au Secrétariat de collaborer avec les organisations régionales africaines** (telles que l'Union africaine, la CEA, les Conventions d'Abidjan et de Nairobi et la BAD) pour assurer la cohérence et la pertinence politique des efforts de comptabilité des océans à travers le continent ;
7. **Demander en outre au Secrétariat** de rendre compte des progrès de la CdP Afrique et de la mise en œuvre de la Stratégie de la Vision Afrique du GOAP à la neuvième session de l'IOCAFRICA ;
8. **Inviter les partenaires et les donateurs** à fournir un soutien technique et financier pour l'opérationnalisation de la communauté de pratique, y compris le développement des capacités, l'amélioration des systèmes de données et les échanges d'apprentissage entre pairs.

## 4.10 FAVORISER L'ÉLABORATION DE PLANS ET DE STRATÉGIES EN MATIÈRE DE SCIENCES OCÉANIQUES DANS LES ÉTATS MEMBRES

1. Ce point de l'ordre du jour a été présenté par **M. Ibukun Adewumi**, qui a souligné que l'expansion accélérée des activités océaniques à travers l'Afrique – allant de la pêche et du développement portuaire à l'énergie marine et au tourisme côtier – crée des exigences sans précédent pour les institutions scientifiques et les systèmes de données. Cependant, il a averti que la région continue de faire face à une pénurie critique de planification scientifique et de capacités institutionnelles nécessaires pour guider cette croissance de manière durable et inclusive.
2. Attirant l'attention sur les conclusions du Rapport mondial sur les *sciences océaniques 2024*, M. Adewumi a noté que l'Afrique représente moins de 1 % des investissements mondiaux dans les sciences océaniques et a la plus faible densité de professionnels des sciences océaniques au monde. Cette réalité contribue à un fossé persistant entre la science et les politiques, où les décisions en matière de gouvernance des océans sont souvent prises en l'absence de preuves scientifiques solides, coordonnées et tournées vers l'avenir.
3. Il a observé que bien que l'économie bleue figure en bonne place dans des cadres stratégiques tels que l'Agenda 2063 de l'Union africaine, la Stratégie pour l'économie bleue en Afrique et la Stratégie maritime intégrée de l'Afrique à l'horizon 2050 (AIMS), de nombreux États côtiers et insulaires africains ne disposent toujours pas de stratégies nationales dédiées pour guider la recherche, l'investissement et l'innovation en sciences océaniques. Sans ces cadres, les pays risquent d'être fragmentés, de faire double emploi et de manquer des occasions de tirer parti des sciences océaniques à l'appui des objectifs de développement nationaux et des engagements mondiaux tels que la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030).
4. Pour combler cette lacune stratégique, M. Ibukun Adewumi a proposé que l'IOCAFRICA lance un nouvel effort régional pour soutenir l'élaboration de plans et de stratégies nationaux en matière de sciences océaniques (NOSPS) en tant qu'instrument central pour le renforcement des capacités nationales de gouvernance des océans. Il a souligné que cette proposition répond directement à l'inadéquation croissante entre l'économie océanique en expansion de l'Afrique et la disponibilité limitée de cadres structurés et scientifiques pour guider la prise de décision, l'investissement et l'élaboration de politiques. Les NOSPS fourniraient aux États membres un processus dirigé au niveau national pour identifier les priorités en matière de sciences océaniques, renforcer la coordination entre les ministères et les institutions et s'aligner sur les programmes régionaux et mondiaux tels que l'Agenda 2063, la Stratégie pour l'économie bleue en Afrique, la Stratégie maritime intégrée de l'Afrique à l'horizon 2050 (AIMS) et la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable.
5. Il a noté que l'IOCAFRICA, en consultation avec les États membres et les partenaires, pourrait jouer un rôle de catalyseur en offrant des conseils techniques, en élaborant une boîte à outils pratique pour les NOSPS, en soutenant les initiatives pilotes et en organisant des activités de renforcement des capacités et des échanges d'apprentissage entre pairs. M. Adewumi a souligné que l'objectif n'est pas de prescrire des stratégies uniques, mais plutôt de donner à chaque pays les moyens de définir une vision à long terme sur mesure des sciences océaniques qui soutient son contexte de développement unique, ancrée dans les priorités nationales, éclairée par les meilleures pratiques et positionnée pour attirer le soutien à long terme des donateurs et des partenaires de développement.
6. Proposition : La Sous-Commission **s'est félicitée** de l'initiative proposée par IOCAFRICA visant à soutenir l'élaboration de plans et de stratégies nationaux pour les sciences océaniques (NOSPS) en tant que réponse opportune et stratégique au fossé croissant entre la science et la politique dans le paysage de la gouvernance des océans en Afrique. Les États membres ont reconnu qu'il était urgent de mettre en place des cadres nationaux structurés pour aligner les efforts en matière de sciences océaniques sur les priorités et les objectifs politiques de développement.
7. Proposition : La Sous-Commission **a reconnu** que les SNPNO constituaient un mécanisme pratique et évolutif permettant d'institutionnaliser la planification des sciences marines, d'orienter les investissements nationaux, de favoriser la coordination interministérielle et de renforcer la capacité du continent à faire face aux changements climatiques, à la pollution marine, à la surexploitation et à d'autres défis liés aux océans. L'accent mis sur l'engagement inclusif des parties prenantes, l'intégration des connaissances traditionnelles et l'alignement sur la Décennie des Nations Unies pour les océans a été particulièrement salué.
8. Proposition : La Sous-Commission **a félicité** l'IOCAFRICA d'avoir proposé un cadre de facilitation comprenant une boîte à outils régionale, des activités de renforcement des capacités, des plateformes d'apprentissage par les pairs et un soutien pilote aux pays. Les États membres ont appelé à une mobilisation solide des ressources et à des partenariats stratégiques pour assurer la mise en œuvre réussie et la durabilité des NOSPS au niveau national.
9. Proposition : La Sous-Commission **a adopté la décision IOCAFRICA-VIII/4.10**

**Décision IOCAFRICA-VIII/4.10**

La Sous-Commission**,**

1. **Rappelant** la Stratégie à moyen terme de la COI (2022-2029), qui souligne l'importance de renforcer les capacités institutionnelles nationales et de promouvoir des cadres politiques fondés sur la science pour une gouvernance durable des océans,
2. **Reconnaissant** les objectifs de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030), en particulier l'appel en faveur de sciences océaniques transformatrices qui fournissent des connaissances exploitables pour le développement et la résilience ;
3. **Reconnaissant** l'alignement stratégique des SNPNO sur les cadres continentaux, notamment l'Agenda 2063 de l'Union africaine, la Stratégie pour l'économie bleue en Afrique et la Stratégie maritime intégrée de l'Afrique à l'horizon 2050 ;
4. **Notant** l'écart persistant entre le développement rapide des océans et la capacité scientifique à le soutenir dans de nombreux États côtiers et insulaires africains, comme le souligne le *Rapport mondial sur les sciences océaniques 2024* ;
5. **Reconnaissant** le rôle d'IOCAFRICA dans la coordination et la facilitation du développement des capacités régionales en sciences océaniques et en gouvernance ;

**Décide de :**

a) **Approuver** le lancement d'une initiative coordonnée au niveau régional dans le cadre de l'OICAFRICA pour appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de plans et de stratégies nationaux pour les sciences océaniques (NOSPS) par les États membres ;

b) **Demander** au Secrétariat d'IOCAFRICA, en consultation avec les États membres et les partenaires, de finaliser et de diffuser une boîte à outils d'orientation sur les NOSPS, et de lancer une assistance technique ciblée, y compris le renforcement des capacités, l'apprentissage par les pairs et les programmes pilotes ;

c) **Inviter** les États Membres à désigner des institutions nationales de coordination pour diriger les processus du NOSPS et assurer une coordination et une intégration des politiques inclusives et fondées sur la science ;

d) **Exhorter** les partenaires régionaux et mondiaux, notamment l'Union africaine, les communautés économiques régionales, le PNUE, le PNUD, la FAO et les institutions de financement du développement, à appuyer l'initiative par une assistance technique et des contributions financières ;

e) **De prier** le Secrétariat de rendre compte des progrès accomplis et des enseignements tirés de l'expérience à la neuvième session de la Sous-Commission et de veiller à ce que cette initiative soit alignée sur d'autres programmes régionaux et internationaux dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour les océans.

## 4.11 ÉLABORATION D'UN PLAN GLISSANT POUR LE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS OCÉANIQUES EN AFRIQUE

1. Ce point de l'ordre du jour a été présenté par **le Prof. Zuzan Elgharabawy**, qui a souligné que le développement des capacités a été un pilier fondamental du travail d'IOCAFRICA depuis sa création. Cependant, elle a observé que malgré des décennies d'investissement, l'impact des interventions de renforcement des capacités sur le continent est souvent resté fragmenté, motivé par l'extérieur et de courte durée. De nombreuses initiatives, a-t-elle noté, ont été axées sur la formation individuelle avec peu de suivi, d'intégration institutionnelle ou d'appropriation nationale à long terme, limitant leur potentiel de transformation et sapant la capacité de l'Afrique à exploiter pleinement ses ressources marines et à gérer les risques liés aux océans.
2. Elle a souligné que le moment actuel, marqué par le développement rapide des océans, l'accélération des impacts climatiques et les attentes mondiales croissantes en matière de gouvernance marine fondée sur les données, exige une **nouvelle approche** du développement des capacités : une approche holistique, adaptative, inclusive et ancrée dans le leadership africain. Elle a souligné la demande croissante des États membres pour un soutien allant au-delà des cours de courte durée ou des conseils dirigés par des donateurs, vers des cadres qui autonomisent les institutions nationales, favorisent les écosystèmes régionaux du savoir et permettent des investissements à long terme dans les personnes, les infrastructures et l'innovation.
3. Dans ce contexte, le Prof. Elgharabawy a présenté la proposition d'élaborer un Plan glissant pour le développement des capacités océaniques en Afrique, une initiative stratégique conçue pour servir de principal instrument d'orientation de l'IOCAFRICA pour le développement des capacités de 2025 à 2030. Le plan glissant s'appuie sur les principes et les trajectoires d'impact de la Stratégie de développement des capacités de la COI (2023-2030), mais est adapté aux besoins, contextes et ambitions spécifiques de la région africaine. Il reflète un changement délibéré de *la formation transactionnelle à l'autonomisation transformationnelle*, en intégrant la capacité en sciences océaniques dans les systèmes de gouvernance, les établissements d'enseignement, les infrastructures de données et les communautés de pratique.
4. Elle a expliqué que le Plan glissant s'inspire du concept de renforcement des capacités océaniques du Secrétariat de l'IOCAFRICA, qui définit les capacités non seulement comme l'acquisition de compétences, mais aussi comme l*'institutionnalisation des systèmes de connaissances, la démocratisation de l'accès aux sciences et la création de plateformes durables pour l'innovation et la collaboration*. Le Plan sera structuré comme un « cadre évolutif », élaboré en collaboration avec les États membres et mis en œuvre au moyen d'un ensemble évolutif d'actions, notamment :
* la création d'un groupe de **travail technique sur l'**autonomisation des capacités ;
* la mise en place d' **institutions nationales de liaison** ;
* la coordination des cycles pluriannuels de **mise en œuvre** ;
* la convocation d'un Forum annuel sur le développement des **capacités de l'IOCAFRICA** ;
* et le déploiement d'un mécanisme de **jumelage** pour aligner les besoins en matière de capacités sur le financement et le soutien technique.
1. Le professeur Elgharabawy a souligné que ce plan glissant n'a pas pour but de remplacer les stratégies existantes, mais de les compléter et de les renforcer, en servant de moteur régional pour l'opérationnalisation de la Stratégie mondiale de la COI et de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques. Il soutiendra également la mise en œuvre de la Stratégie pour l'économie bleue en Afrique, de l'Agenda 2063 et du programme SEAWARD Africa en intégrant le développement des capacités en tant que catalyseur central de la gouvernance durable des océans et de la résilience climatique.
2. En conclusion, elle a souligné que le succès de cette initiative dépendra d'un engagement politique fort, d'un engagement inclusif des jeunes et des groupes marginalisés, d'un alignement avec les partenaires régionaux et mondiaux et de la mise en place de mécanismes solides de suivi et de responsabilisation. Le Plan glissant, a-t-elle conclu, représente non seulement une réponse technique aux lacunes en matière de capacités, mais aussi une déclaration politique selon laquelle *l'Afrique est prête à diriger son propre avenir océanique – selon ses propres conditions, avec ses propres institutions et grâce à sa propre excellence scientifique.*
3. Proposition : La Sous-Commission **a accueilli** favorablement la proposition d'élaborer un plan glissant pour le développement des capacités océaniques en Afrique et **a reconnu** qu'il s'agissait d'une étape transformatrice vers un programme de développement des capacités plus cohérent, durable et axé sur l'équité dans la région.
4. Proposition : La Sous-Commission **a reconnu** l'importance de passer d'interventions de formation transactionnelles à court terme à l'autonomisation à long terme des institutions, des chercheurs et des communautés africaines. Le Plan glissant a été **salué** pour l'accent qu'il met sur le leadership national, la collaboration régionale, l'inclusion des jeunes et des femmes, et l'intégration des systèmes de connaissances autochtones.
5. Proposition : La Sous-Commission **a soutenu** le cadre de facilitation d'IOCAFRICA pour le Plan glissant, y compris la création d'un groupe de travail technique, d'une unité de coordination dédiée et le lancement d'une plate-forme de mise en relation pour aligner les besoins en capacités sur le soutien disponible. **Appel** à un engagement financier et technique soutenu de la part des partenaires de développement pour assurer le succès de l'initiative.
6. Proposition : La Sous-Commission **adopte la décision IOCAFRICA-VIII/4.11**

**Décision IOC/IOCAFRICA-VIII/4.11**

1. La Sous-Commission,

**Rappelant** la décision de l'Assemblée de la COI d'adopter la Stratégie de développement des capacités de la COI (2023-2030) en tant que principal cadre mondial pour le renforcement des capacités scientifiques, techniques et institutionnelles liées aux océans ;

**Reconnaissant** l'alignement du Plan glissant sur les cadres continentaux tels que la Stratégie pour l'économie bleue en Afrique, l'Agenda 2063 de l'Union africaine, la Feuille de route de la Décennie de l'océan africain et le Programme SEAWARD Afrique ;

**Reconnaissant que l** 'Afrique est confrontée à des déficits de capacités croissants qui entravent une participation effective à la gouvernance des océans, à la recherche scientifique et au développement de l'économie bleue ;

**Notant** que le Plan glissant offre un modèle souple, axé sur la demande et ancré au niveau régional pour mettre en œuvre la Stratégie de développement des capacités de la COI et compléter le prochain plan mondial de mise en œuvre ;

**Soulignant** l'importance du leadership institutionnel, de la participation inclusive et de la collaboration régionale en tant que catalyseurs de la capacité durable des écosystèmes océaniques ;

**Décide de :**

* 1. **Approuver** l'élaboration et la mise en œuvre progressive du Plan glissant pour le développement des capacités océaniques en Afrique en tant que cadre directeur de la COIA pour 2025-2030 ;
	2. **Demander** au Secrétariat d'IOCAFRICA de coordonner un processus consultatif avec les États membres et les partenaires afin de définir les thèmes prioritaires, les modalités opérationnelles et les indicateurs de suivi ;
	3. **Inviter** les États membres à désigner des institutions nationales de coordination et à désigner des experts techniques pour contribuer à la conception, à la mise à l'essai et à l'examen du Plan glissant ;
	4. **Encourager les**  partenaires de développement, les institutions régionales et les organisations philanthropiques à aligner leur soutien sur le Plan glissant et à s'engager par le biais du Forum de développement des capacités de l'IOCAFRICA ;
	5. **Demander** au Secrétariat d'IOCAFRICA de collaborer avec le Secrétariat de la COI pour s'assurer que les leçons tirées de l'expérience africaine éclairent la mise en œuvre mondiale de la Stratégie de développement des capacités de la COI ;
	6. **Demander** au Secrétariat de rendre compte de l'état d'avancement du Plan glissant et de proposer des mesures d'intensification à la neuvième session de la Sous-Commission.

## 5. GOUVERNANCE, PROGRAMMATION ET BUDGÉTISATION

## 5.1 PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 2026-2027 (Projet de 43 C/5, premier exercice biennal 2026-2027)

1. Ce point de l'ordre du jour a été présenté par **M. Ibukun Adewumi**, Secrétaire technique du Secrétariat d'IOCAFRICA, qui a souligné l'importance d'une planification structurée et d'un alignement stratégique dans la perspective de la Stratégie à moyen terme 2026-2029 de l'UNESCO (43 C/4). Il a noté que le présent document décrit une proposition de programme fonctionnel et de budget indicatif pour IOCAFRICA pour l'exercice biennal 2026-2027, élaborée par le Secrétariat conformément aux priorités mondiales de la COI, aux cadres régionaux et aux besoins émergents de l'Afrique en matière de sciences océaniques, de services et de gouvernance.
2. M. Adewumi a précisé que le programme est présenté comme un projet de proposition, basé sur les tendances régionales, les consultations du Secrétariat et les idées des exercices biennaux précédents. Il est destiné à servir de base aux délibérations des États membres et fera l'objet d'améliorations en fonction des résultats du point 5.2 de l'ordre du jour, qui comprend les recommandations des quatre groupes de travail de session sur l'observation des océans, les sciences océaniques et la biodiversité, la gestion des données et de l'information, et le renforcement des capacités et les partenariats.
3. Le programme proposé s'articule autour de **six domaines fonctionnels**, dont quatre correspondent directement aux domaines thématiques examinés par les groupes de travail de session au titre du point 5.2 de l'ordre du jour. Il s'agit notamment de :
4. Observation et surveillance des océans,
5. Sciences de l'océan, biodiversité et évaluations,
6. Gestion des données et de l'information océaniques ;
7. Développement des capacités, partenariats et innovation.
8. En outre, le Secrétariat propose deux domaines fonctionnels supplémentaires, à savoir, 5) la gouvernance et la gestion des océans, et 6) la gouvernance et la coordination régionales, pour s'assurer que le programme d'IOCAFRICA non seulement produit des résultats techniques, mais renforce également le leadership institutionnel, la coopération intergouvernementale et l'alignement sur les cadres politiques océaniques continentaux et mondiaux. Ces domaines supplémentaires visent à fournir un soutien transversal pour la cohérence des programmes, l'engagement des parties prenantes et la visibilité stratégique.
9. M. Adewumi a souligné que le coût du programme proposé a été **délibérément établi** selon trois scénarios budgétaires distincts, conformément aux protocoles budgétaires de l'UNESCO :
* **Croissance réelle zéro (CRZ)** – Un scénario de référence qui maintient l'enveloppe actuelle des ressources sans ajustement pour tenir compte de l'inflation ou de l'expansion.
* **Croissance nominale zéro 1 (ZNG1)** – Un scénario introduisant une limitation modeste des coûts et des reports administratifs, en particulier dans le domaine du personnel.
* **Croissance nominale zéro 2 (ZNG2)** – Un scénario plus restrictif reflétant des engagements différés et une forte compression budgétaire, impactant particulièrement la mise en œuvre des programmes et les postes de personnel volontaire.
1. Dans chaque scénario, des allocations ont été faites aux six secteurs fonctionnels en fonction de la pertinence stratégique, de la capacité d'absorption et de l'impact prévu. Le **scénario CRZ proposé**, qui suppose la parité budgétaire ordinaire avec la période 2024-2025, prévoit les allocations indicatives suivantes :

**Tableau 3 : Cadre budgétaire intégré d'IOCAFRICA 2026-2027 – Aligné sur l'Agenda d'IOCAFRICA-VIII et les projets de décisions proposés**

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Fonction / Plan de travail d'IOCAFRICA | 42 C/5 approuvé (USD) | Projet 43 C/5 (ZNG1) | Projet 43 C/5 (ZNG2) | Projet 43 C/5 (CRZ) | VC indicatif (USD) | Total IBF (ZRG) (USD) | % de part |
| Observation et surveillance des océans | 109,328 | 90,317 | 93,825 | 109,328 | 500,000 | 609,328 | 20% |
| Sciences océaniques, biodiversité et évaluations | 150,000 | 123,917 | 128,729 | 150,000 | 400,000 | 550,000 | 18% |
| Gestion des données et de l'information océaniques | 130,000 | 106,445 | 110,579 | 130,000 | 800,000 | 930,000 | 30% |
| Développement des capacités et connaissance de l'océan | 380,000 | 313,309 | 325,000 | 380,000 | 200,000 | 580,000 | 19% |
| Gouvernance, planification et coordination | 120,000 | 98,825 | 102,165 | 120,000 | 100,000 | 220,000 | 7% |
| Gouvernance et coordination régionales | 120,000 | 98,825 | 102,165 | 120,000 | 100,000 | 220,000 | 7% |
| Total | **982,365** |  |  | **982,365** | **2,300,000** | **3,282,365** | **100%** |

1. M. Adewumi a souligné que, dans le cadre des scénarios ZNG1 et ZNG2, le programme serait contraint de réduire son champ d'application, notamment en ce qui concerne les activités de formation régionales, le soutien à la participation des États membres et le détachement de consultants experts. Par exemple, dans le cadre de la ZNG2, la ligne d'accès à l'océan tomberait en dessous de 50 000 USD, ce qui limiterait considérablement les efforts d'engagement régionaux.
2. M. Adewumi a attiré l'attention sur le manque chronique de ressources du Secrétariat de l'IOCAFRICA, qui continue de fonctionner avec une structure de personnel limitée malgré un portefeuille de programmes en expansion. Au cours de l'exercice biennal 2026-2027, le Programme ordinaire ne couvrait que deux postes d'administrateur, dont un seul était actuellement pourvu. La capacité des services généraux n'est maintenue que grâce à un détachement en nature du Gouvernement kényan et à des arrangements partagés avec le Bureau de la Décennie de l'océan à Paris, aucun personnel de niveau GS n'étant officiellement financé par le Programme ordinaire. En réponse, IOCAFRICA a proposé d'allouer environ 120 000 USD (13 %) de son budget du Programme ordinaire au titre du CRZ aux dépenses liées au personnel, démontrant ainsi un modèle opérationnel allégé qui privilégie la mise en œuvre, les partenariats régionaux et l'exécution technique tout en maintenant des frais généraux fixes minimaux.
3. Il a en outre souligné l'importance des contributions volontaires et de la mobilisation des ressources fondée sur le partenariat en tant que facteurs de réussite de la mise en œuvre dans des environnements budgétaires limités. Les États membres ont été invités à soutenir le cofinancement ciblé des composantes du programme, à envisager l'accueil de centres de formation ou d'observatoire et à identifier des partenaires nationaux alignés sur les objectifs d'IOCAFRICA.
4. En conclusion, M. Adewumi a réaffirmé que le programme et le budget proposés devaient être considérés comme indicatifs et préliminaires, et que la hiérarchisation finale, l'affinement thématique et la planification de la mise en œuvre seraient fondés sur la synthèse des recommandations des groupes de travail de session au titre du point 5.2 de l'ordre du jour. Il a accueilli favorablement les commentaires des États membres pour faire en sorte que le Plan de travail 2026-2027 soit non seulement réaliste, mais aussi suffisamment ambitieux pour répondre aux besoins du continent en matière de sciences et de politiques océaniques.
5. Proposition : La Sous-Commission **a pris note** du projet de programme et de budget fonctionnels du Secrétariat pour l'exercice biennal 2026-2027, et a pris acte de son alignement sur le Projet de 43 C/5 de l'UNESCO, la Stratégie à moyen terme de la COI (2022-2029) et les principales priorités régionales décrites dans la Stratégie pour l'économie bleue en Afrique et la Feuille de route de la Décennie de l'océan Africain.
6. Proposition : La Sous-Commission **s'est félicitée** de l'articulation claire des résultats escomptés, de la pertinence régionale et des implications budgétaires dans le cadre des différents scénarios de planification de l'UNESCO (CRZ, ZNG1, ZNG2), et a souligné la nécessité d'une hiérarchisation réaliste des priorités à la lumière des contraintes de financement.
7. La Sous-Commission **a pris note** des trois scénarios budgétaires (CRZ, ZNG1 et ZNG2), a reconnu les implications de chacun d'eux sur le potentiel de mise en œuvre des composantes du programme et a encouragé le Secrétariat à rechercher activement des financements complémentaires par le biais de partenariats et de contributions volontaires.
8. La Sous-Commission **s'est déclarée** préoccupée par le manque d'effectifs du Secrétariat et a reconnu que le sous-financement structurel des postes d'agent des services généraux persistait, ce qui entrave la mise en œuvre efficace d'un mandat régional en expansion. Il a pris note de l'approche de budgétisation allégée du Secrétariat, y compris la proposition d'allouer 120 000 USD (13 %) du budget de la CRZ aux dépenses liées au personnel.
9. Proposition : La Sous-Commission **a invité** les États membres à faire part de leurs commentaires et suggestions pour guider la finalisation du programme, y compris l'identification des possibilités de cofinancement, des partenariats institutionnels et des contributions en nature pour renforcer l'exécution du programme.
10. Proposition : La Sous-Commission a adopté  **la décision IOCAFRICA-VIII/5.1**

La Sous-Commission**,**

**Rappelant** les objectifs de la Stratégie à moyen terme de la COI (2022-2029) et du Projet de programme et de budget de l'UNESCO pour 2026-2029 (43 C/5), qui guident les priorités stratégiques et opérationnelles de l'OICAFRICA,

**Reconnaissant** le rôle de l'IOCAFRICA en tant que plate-forme régionale pour la coordination des sciences océaniques, des données, du développement des capacités et de l'appui aux politiques en Afrique et dans les États insulaires adjacents,

**Préoccupée** par le sous-financement persistant des besoins en personnel du Secrétariat, en particulier par l'absence de postes d'agent des services généraux et d'administrateur dans le budget du Programme ordinaire et par la dépendance opérationnelle à l'égard des postes détachés et partagés,

**Appréciant** l'orientation stratégique du Secrétariat sur l'exécution, les partenariats et les opérations allégées, y compris l'allocation d'environ 120 000 USD (13 %) du budget de la CRZ aux dépenses liées au personnel, la majorité des ressources étant consacrées à l'exécution du programme et à l'engagement régional,

**Décide de :**

1. **Exhorter** les États membres et les partenaires à soutenir la mise en œuvre par des contributions volontaires, un soutien en nature, le détachement de personnel (soit au Secrétariat d'IOCAFRICA, à Nairobi, au Kenya, soit depuis leur lieu de travail habituel) afin de renforcer le Secrétariat d'IOCAFRICA, et le cofinancement d'éléments spécifiques du programme ;
2. **Demande** au Président de l'IOCAFRICA de porter à l'attention de la 33e session de l'Assemblée de la COI le Programme et budget de l'IOCAFRICA pour la période 2026-2027, tel qu'il figure en annexe à la présente décision.

## 5.2 ÉLABORATION DU PLAN DE TRAVAIL DE L'IOCAFRIQUE POUR 2026-2027 RAPPORT DES GROUPES DE TRAVAIL DE SESSION

1. Ce point de l'ordre du jour a été présenté par  **le Prof. Kaudio AFFIAN**.

## 5.2.1 Observations et surveillance des océans

1. [À ajouter, car les informations peuvent n'être disponibles que dans les sections de rapport du groupe de travail intersectionnel

## 5.2.2 Sciences océaniques, biodiversité et évaluations

1. [À ajouter, car les informations peuvent n'être disponibles que dans les sections de rapport du groupe de travail intersectionnel

## 5.2.3 Gestion des données et de l'information océaniques

1. [À ajouter, car les informations peuvent n'être disponibles que dans les sections de rapport du groupe de travail intersectionnel

## 5.2.4 Développement des capacités, partenariats et mobilisation des ressources

1. [À ajouter, car les informations peuvent n'être disponibles que dans les sections de rapport du groupe de travail intersectionnel
2. **La Sous-Commission a adopté**  la Recommandation IOCAFRICA-VIII/5.4, ajoutée à l'Annexe II (à ajouter après la Session).

**Recommandation IOCAFRICA-VIII.5.2**

**Plan de travail et budget 2026-2027 de l'OICAFRICA**

**La Sous-Commission,**

**Ayant examiné** les résultats détaillés et les recommandations stratégiques présentés par les quatre groupes de travail de session réunis au titre du point 5.2 de l'ordre du jour, et guidés par le cadre défini dans le document IOCAFRICA-VIII/5.2.Doc(1),

**Reconnaissant** la nécessité d'assurer la continuité, la cohérence et l'appropriation régionale dans l'élaboration du Programme et budget de l'IOCAFRICA pour l'exercice biennal 2026-2027,

**Reconnaissant** l'importance cruciale d'aligner les priorités stratégiques de la COIEN sur le Projet de programme et de budget de l'UNESCO pour 2026-2029 (43 C/5), la Stratégie à moyen terme de la COI (2022-2029) et les initiatives mondiales sur les océans, y compris la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable,

**Réaffirmant** le rôle unique de l'OICAFRICA en tant que mécanisme régional de coordination pour les sciences océaniques, les observations, la gestion des données et de l'information, et le développement des capacités en Afrique et dans les États insulaires adjacents,

**Se félicitant des** contributions exhaustives, transversales et orientées vers l'action des quatre groupes de travail de session, qui ont fourni une base solide pour définir des extrants, des produits livrables et des stratégies de mise en œuvre à fort impact dans les domaines prioritaires suivants :

* Observation et surveillance des océans
* Sciences océaniques, biodiversité et évaluations
* Gestion des données et de l'information océaniques
* le renforcement des capacités, les partenariats et la mobilisation des ressources,

**Reconnaissant en outre** que la prochaine session de l'IOCAFRICA se tiendra au début de 2027 et que la période de planification des travaux en cours couvrira donc d'avril 2025 à décembre 2026,

**Soulignant** la nécessité d'une coordination renforcée avec les cadres de l'Union africaine, notamment la Stratégie pour l'**économie bleue en Afrique**, l'**Agenda 2063 de l'**  Union africaine, la **Stratégie africaine sur le changement climatique** et le **Cadre régional africain pour la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour l'océan**, ainsi qu'un alignement plus fort avec les communautés économiques régionales et les principaux partenaires,

**Soulignant** l'importance de promouvoir une approche programmatique qui favorise la synergie entre les six domaines fonctionnels d'IOCAFRICA, renforce les interfaces science-politique et accélère la mise en œuvre des engagements nationaux et régionaux liés à la gouvernance durable des océans,

**Décide de :**

1. **Adopter** les priorités thématiques, les résultats proposés et les domaines d'action élaborés par les quatre groupes de travail de session comme base stratégique pour l'élaboration du plan de travail et du budget de l'IOCAFRICA pour la période d'avril 2025 à décembre 2026 ;
2. **Demander** au Secrétariat de synthétiser ces résultats dans un projet de plan de travail et de budget consolidé et chiffré pour 2026-2027, en veillant à l'alignement sur les six piliers fonctionnels d'IOCAFRICA et en tenant compte des contributions des États membres, des partenaires techniques et des principaux cadres africains et mondiaux ;
3. **Appeler** les États membres, les agences de développement, les fondations et les acteurs du secteur privé à soutenir la mise en œuvre du Plan de travail 2026-2027 par le biais de contributions financières volontaires, d'un soutien en nature, d'un renforcement des capacités et d'initiatives de programmation conjointe ;
4. **Encourager** le Secrétariat à s'engager avec la Commission de l'Union africaine, la CEA, la CMAE, les communautés économiques régionales et d'autres organismes panafricains pour favoriser la cohérence des politiques, le renforcement mutuel et la mobilisation des ressources à l'appui des objectifs du programme d'IOCAFRICA ;
5. **Demander en outre** au Président de l'IOCAFRICA de présenter le Plan de travail et le Budget 2026-2027 finalisés à la 33e session de l'Assemblée de la COI pour information, et de faciliter les consultations intersessions avec les États membres et les partenaires afin de suivre les progrès, de renforcer les partenariats de mise en œuvre et d'assurer la réactivité aux priorités régionales émergentes ;
6. **Demander** au Secrétariat d'élaborer un cadre de mise en œuvre solide et un mécanisme de suivi et d'évaluation axé sur les résultats pour le Plan de travail 2026-2027, avec des jalons, des indicateurs de rendement, des responsabilités en matière de rapports et des boucles de rétroaction clairement définis pour appuyer la prise de décisions et la responsabilisation fondées sur des données probantes.

**Annexe à la Recommandation IOCAFRICA-VIII/5.2**

[tableau budgétaire, à ajouter après la session]

* 1. ÉLECTIONS DES MEMBRES DU BUREAU DE LA SOUS-COMMISSION
1. Le Secrétaire Technique d'IOCAFRICA, **Ibukun Adewumi**, a présenté ce point. Il s'est référé au *Règlement intérieur de la Commission océanographique intergouvernementale* ([IOC/INF-1166](https://oceanexpert.org/document/1199)), et plus particulièrement au  **paragraphe 2 de l'article 25**, qui dispose :

*« Nul ne peut occuper la même fonction pendant plus de deux mandats successifs. »*

1. Il a informé les États membres que, conformément à cette disposition, le Président en exercice, M. Kouadio Affian (Côte d'Ivoire), et les trois Coprésidents, M. Zacharie Sohou (Bénin), Mme Candida Sete (Mozambique) et M. Zuzan Elgharabawy (Égypte), avaient achevé leur **deuxième mandat consécutif** et n'étaient donc **pas susceptibles d'être réélus** aux mêmes postes.
2. Le Secrétaire technique a en outre rappelé que, dans le cadre de la préparation de cette session, les États membres avaient été officiellement invités à présenter des candidatures pour les postes de Président et de trois Coprésidents de la Sous-Commission. Conformément aux orientations procédurales et à l'appel lancé par le Secrétariat par le biais du document [CL-3033](https://ioc-africa.org/images/2025/circulareighthsession.pdf), les candidatures devaient être soumises avant le soir du **7 mai 2025**, afin d'assurer la transparence et de permettre une vérification appropriée avant le déroulement des élections.
3. M. Adewumi a ensuite informé les États membres des candidatures reçues et a décrit la procédure à suivre pour l'élection, conformément aux dispositions pertinentes du Règlement et aux pratiques établies de la Sous-Commission.
	* 1. ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA SOUS-COMMISSION
4. Proposition : **Les États membres ont élu à l'unanimité** Mme ...... en tant que Président de l'OICAFRICA pour la prochaine période intersessions.
	* 1. ÉLECTIONS DES VICE-PRÉSIDENTS DE LA SOUS-COMMISSION
5. Proposition : **Les États membres ont élu à l'unanimité** ...... en tant que coprésidents d'IOCAFRICA pour la prochaine période intersessions.
6. Les coprésidents se sont brièvement adressés aux États membres..... cela sera complété au cours de la session.

# 5.4. DATES ET LIEU DE LA 9E SESSION DE LA SOUS-COMMISSION

1. Ce point de l'ordre du jour a été présenté par **[l'un des nouveaux Coprésidents].** Les États membres ont été invités à envisager la tenue de la réunion au mois de mars ou avril 2027, compte tenu de la nécessité de faire rapport à l'Assemblée de la COI en juin 2027.
2. Les pays qui seraient prêts à accueillir la prochaine session ont été priés d'informer le Secrétariat d'IOCAFRICA de leur intention d'accueillir, au plus tard 12 mois avant les dates de la prochaine session (c'est-à-dire avant mars 2026). Les États membres intéressés peuvent également faire connaître leur intérêt au cours de la présente session. Des informations complètes sur les contributions en nature attendues d'un hôte sont disponibles sur demande auprès du Secrétariat d'IOCAFRICA.

# 5.5. TOUTE AUTRE ACTIVITÉ

1. Ce point de l'ordre du jour a été présenté par **[l'un des nouveaux coprésidents],** sur la base des contributions des États membres au titre du point 2.1 de l'ordre du jour.

(cela sera complété au cours de la session)

#  5.6. ADOPTION DU PLAN DE TRAVAIL ET DU BUDGET DE L'IOCAFRIQUE POUR 2026-2027

1. Ce point de l'ordre du jour a été présenté par **(l'un des nouveaux coprésidents),** sur la base des contributions des États membres au titre des points 5.1 et 5.2 de l'ordre du jour.

(cela sera complété au cours de la session)

#  13. ADOPTION DES DÉCISIONS/RECOMMANDATIONS ET MODALITÉS DE FINALISATION DU RAPPORT DE SYNTHÈSE

1. Ce point de l'ordre du jour a été présenté par [le nouveau président]. Les États membres ont été invités à adopter les décisions et recommandations qui avaient été examinées au cours de la session et incluses dans le document d'action.

*[Note : Les décisions et recommandations adoptées seront jointes en annexe au rapport de synthèse de la session].*

1. [le nouveau Président] a invité la Sous-Commission à examiner et à adopter toutes les mesures (marquées en jaune dans le document d'action) au cours de la session. Les introductions et autres textes ne seraient pas examinés. Il a informé les États membres que le Secrétariat examinerait et mettrait la dernière main au rapport. Le rapport sera ensuite publié sur le site web d'IOCAFRICA, OceanExperts, et distribué à tous les participants d'ici la fin du mois de mai 2025. Un résumé contenant les décisions et recommandations adoptées sera préparé pour l'Assemblée du CIO en juin 2025.
2. Proposition : La Sous-Commission **a demandé** au Président, aux Coprésidents et au Secrétariat d'IOCAFRICA d'apporter des corrections rédactionnelles si nécessaire, en tenant compte des discussions tenues au cours de la session.
3. Proposition : La Sous-Commission **a demandé** au Président et aux Coprésidents d'IOCAFRICA de présenter le résumé analytique à la trente-deuxième session de l'Assemblée de la COI qui se tiendrait en juin 2025.

# 15. FERMETURE

*[Note : texte à ajouter après la session]*

1. Les présidents se sont adressés aux États membres.
2. Le COPRÉSIDENT s'est adressé aux États membres
3. Le Président a clos la session le vendredi 09 mai 2025 à XXXX

Annexe I

**ORDRE DU JOUR**

À ajouter après la session

Annexe II

**DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DE L'IOCAFRICA-VIII**

Des projets de décisions et de recommandations ont été inscrits au point pertinent de l'ordre du jour ci-dessus. Ils seront inscrits à l'Annexe II du rapport de synthèse après adoption par les États membres de l'IOCAFRICA.

Annexe III

**LISTE DES PARTICIPANTS**

À ajouter après la session

Annexe IV

**RAPPORT SOMMAIRE DES SCIENCES OCÉANIQUES POUR AMÉLIORER L'ÉCONOMIE BLEUE-III**

À ajouter après la session

Annexe V

**FICHE D'ACTION IOCAFRICA**

À ajouter après la session

…

[fin du document]